



# Bulletin Officiel

N°7322 Jeudi 13 mars 2025

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)30<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

BH LEASING 3

UIB ASSURANCES 4

### PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

BH LEASING 5

UIB ASSURANCES 7

### PAIEMENTS DE DIVIDENDES

SICAV CROISSANCE 8

SICAV RENDEMENT 9

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 10

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 26/02/2025)

## ANNEXE II

### ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- FONDS D'AMORÇAGE CAPITAL'ACT SEED FUND
- FONDS D'AMORÇAGE SOCIAL BUSINESS
- FCPR MAX ESPOIR
- FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES

**ANNEXE III**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

- UIB ASSURANCES
- ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**BH LEASING**

SIEGE SOCIAL : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE  
CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société **BH Leasing** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 17 Avril 2025 à 11h00** au Siège de la BH BANK, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de l'exercice 2024
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2024 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024
4. Affectation des Résultats 2024
5. Quitus aux Administrateurs
6. Nomination d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires
7. Entérinement de la cooptation d'un nouvel Administrateur
8. Fixation du montant des Jetons de présence et rémunération des comités pour l'exercice 2024
9. Emission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés
10. Pouvoirs

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**UIB Assurances**

**Siège social :** Rue du Lac Toba – Les Berges du Lac – 1053 Tunis

Les actionnaires de l'UIB Assurances, Société Anonyme au capital de 30.000.000 Dinars, dont le siège social est sis à Rue du Lac Toba – Les Berges du Lac – 1053 Tunis, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°1685183L, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi **28 mars 2025** à 10h heures (heure de Tunis) au Siège de la Société sis Rue du Lac Toba – Les berges du Lac -1053 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'UIB Assurances et des Etats Financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.
2. Lecture du Rapport Général et du Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission.
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.
4. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.
5. Quitus aux Administrateurs.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2024.
7. Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de l'UIB Assurances, Rue du Lac Toba – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****BH LEASING**

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE  
CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

Projet de résolutions de la BH LEASING à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 17 avril 2025.

**1<sup>ère</sup> Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2024 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils sont présentés.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**2<sup>ème</sup> Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, et après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2024, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**3<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de réaffecter, en Résultat Reporté une partie des réserves pour réinvestissement exonéré constatée en 2014, 2015, 2016 et 2017 lors de la répartition du Bénéfice de l'exercice 2021, et dont le montant total s'élève à 2 887 000 Dinars devenus libre,

Par conséquent, le Résultat reporté est ainsi modifié :

Résultat reporté après répartition du résultat 2023	: - 5 597 496,374 DT
Réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles	: 2 887 000,000DT
D'où un <b>Résultat Reporté avant affectation</b> est de	: -2 710 496,374DT

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**4<sup>ème</sup> Résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide d'affecter le Résultat de l'exercice clos au 31/12/2024 comme suit :

En Dinars Tunisiens

Désignation	Montants
Bénéfice Net	3 898 695,073
Résultat reporté	-2 710 496,374
<b>Total résultat reporté 2024</b>	<b>1 188 198,699</b>

### 5<sup>ème</sup> Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion afférente à l'exercice 2024.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

### 6<sup>ème</sup> Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme ..... en tant que Administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour une période de 3 ans et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

### 7<sup>ème</sup> Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Madame Nesrine CHOUCHE, en tant que nouvel Administrateur représentant de la BH ASSURANCE pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

### 8<sup>ème</sup> Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2024 à un montant forfaitaire annuel net de .....Dinars par Administrateur au prorata de la présence.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

### 9<sup>ème</sup> Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité d'Audit Interne , du Comité des Risques et du Comité Supérieur de financement au titre de l'exercice 2024 à un montant forfaitaire annuel net de ..... Dinars par administrateur au prorata de la présence.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

### 10<sup>ème</sup> Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société BH Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de **100 Millions de Dinars (100.000.000 DT)**, dans un délai de 3 ans, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer montants successifs, les modalités et les conditions.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

### 11<sup>ème</sup> Résolution

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal ou son mandataire conformément à la loi.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**UIB ASSURANCES**

**Siège Social :** Rue du Lac Toba – Les berges du Lac – 1053- Tunis

La société UIB ASSURANCES publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 Mars 2025.

**PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'UIB Assurances et les rapports du Commissaire aux Comptes sur les états financiers, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**QUATRIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice 2024 s'élevant à **6 486 199,474** Dinars Tunisiens, au poste « résultats reportés » défalqué comme suit :

- Report déficitaire : 2 715 244,635 Dinars Tunisiens
- Amortissements différés : 3 770 954,839 Dinars Tunisiens

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**CINQUIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SICAV CROISSANCE**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
AGREMENT DU MINISTRE DES FINANCES DU 29 SEPTEMBRE 1994  
**Siège social** : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 mars 2025, **SICAV CROISSANCE** informe ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2024 et à compter du **14 mars 2025** un dividende de **17,798 dinars** par action.

Ce dividende est payable à tous les guichets de la **BANQUE DE TUNISIE**.

**OPTION**

Il est réservé la faculté de réinvestir en actions **SICAV CROISSANCE** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SICAV RENDEMENT**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
AGREMENT DU MINISTRE DES FINANCES DU 8 AVRIL 1992  
**Siège social** : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 mars 2025, SICAV RENDEMENT informe ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2024 et à compter du **14 mars 2025** un dividende de **6,805 dinars** par action.

Ce dividende est payable à tous les guichets de la BANQUE DE TUNISIE.

**OPTION**

Il est réservé la faculté de réinvestir en actions SICAV RENDEMENT le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	125,344	125,364
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	175,397	175,424
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	142,702	144,461	144,485
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	157,456	157,484
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	149,683	149,704
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	155,079	155,108
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	142,621	142,643
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	58,158	58,168
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	42,873	42,881
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	145,643	145,669
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	127,717	127,742
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	127,227	127,250
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	108,189	109,662	109,683
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	102,055	102,074
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	102,863	102,883
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>						
16	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,387	22,391
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	155,492	155,516
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	149,128	149,150
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,197	14,199
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	215,868	215,908
21	FCP SALAMEIT PLUS *	AFC	02/01/07	En liquidation	En liquidation	En liquidation
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	121,586	121,606
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	126,626	126,648
24	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,665	17,668
25	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	112,335	112,357
26	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	107,484	107,502
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</i>						
27	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,376	2,379
<i>SICAV MIXTES</i>						
28	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	77,547	77,659
29	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	161,452	162,486
30	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	119,016	119,740
31	AMEN ALLIANCES SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	133,275	133,297
<i>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</i>						
32	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	172,812	173,989
33	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	643,927	647,030
34	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	146,239	146,298
35	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	210,668	210,198
36	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	122,213	122,442
37	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	164,620	165,438
38	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	201,778	201,857
39	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	184,129	184,144
40	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	30,362	30,722
41	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	110,193	110,215
42	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,240	1,242
43	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,302	1,305
<i>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</i>						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 753,930	2 756,138
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	284,455	284,537
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,687	3,694
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,232	3,238
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	52,557	52,330
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,525	1,527
50	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,393	1,391
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,448	1,448
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	18,808	18,824
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	13,917	14,002
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	19,248	19,251
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	5 782,679	5 787,354
<i>SICAV ACTIONS</i>						
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	105,131	116,247	116,653
<i>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</i>						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,493	1,506

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>							
58 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	114,248	115,472	115,489
59 AMEN PREMIÈRESICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	102,013	103,156	103,174
60 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	109,949	111,417	111,437
61 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	107,369	108,514	108,529
62 SICAV AXIS TRÉSorerIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	113,029	114,308	114,325
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,635	110,037	110,056
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,621	106,923	106,941
65 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	111,246	111,263
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	110,285	111,694	111,713
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	108,149	109,317	109,332
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	108,191	109,526	109,545
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/24	6,692	106,862	108,329	108,350
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	110,373	111,555	111,572
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	106,425	107,712	107,731
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	104,119	104,128
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	110,492	111,678	111,696
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	16/04/24	6,058	105,970	107,263	107,281
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>							
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,670	117,548	117,566
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	109,355	109,375
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925	114,242	114,261
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	108,590	110,085	110,106
79 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 083,461	1 097,136	1 097,324
80 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	10 779,263	10 923,942	10 926,046
81 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	105,974	107,476	107,494
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>							
82 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	112,762	112,908
83 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	109,269	109,419
<b>SICAV MIXTES</b>							
84 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	69,397	70,384	70,884
85 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	121,639	131,248	131,623
86 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,233	18,241
87 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	347,731	366,535	369,065
88 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 470,331	2 545,223	2 547,649
89 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	69,738	70,984	70,975
90 SICAV Avenir	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	55,724	56,498	56,489
91 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	16/04/24	1,712	110,197	113,757	114,005
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>							
92 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,126	11,221	11,223
93 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	17,949	19,437	19,501
94 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	19,243	21,123	21,269
95 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	16,771	18,016	18,102
96 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	104,941	107,811	107,780
97 FCP AL IMITEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	93,180	92,862
98 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	97,043	96,788
99 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	115,830	115,863
100 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	30/05/24	4,273	105,845	113,844	114,207
101 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	31/05/24	0,329	12,287	13,158	13,181
102 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	108,290	108,602
103 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	84,284	89,762	90,823
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>							
104 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	97,168	102,718	102,641
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	130,579	132,064
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	165,471	169,177
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	164,061	171,696	172,740
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	220,308	225,085	225,365
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	202,935	206,402	206,663
110 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	199,122	204,179	204,409
111 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	29,858	31,787	31,853
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	11 520,927	12 011,272	12 032,362
113 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
114 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	104,448	110,954	110,928
115 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	5 686,006	5 692,261
116 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	11,495	12,052	12,088
117 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	181,073	186,099	186,819
118 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	12 473,115	12 965,809	13 024,178
119 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	11 297,464	11 902,750	11 923,470
120 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 843,923	11 028,892	11 041,528
121 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	11 344,005	11 843,623	11 865,598
122 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 896,061	11 083,358	11 101,411
123 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	11,152	11,630	11,689
124 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	111,359	117,518	117,850
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	102,115	102,314
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	133,648	133,709
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 116,878	1 176,643	1 181,249

\* OPCVM en liquidation anticipée

\*\* Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : [cmf@cmf.tn](mailto:cmf@cmf.tn)  
Le Président du Collège Délégué  
**M. Hatem Smiri**

**COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite sa mise à jour par le déclassement de la « Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
30.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155

32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000

69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT" - En Liquidation -	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233

31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326

69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
83.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
84.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
85.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
90.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
91.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
92.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
93.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
94.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
95.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA" "- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
96.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
97. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
98.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
99. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
100.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
101.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
102.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
103.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
104.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
105. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

106. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
107.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
108.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

**III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
46	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
58	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

**LISTE DES FCC**

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

\* FCC en liquidation anticipée

**LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE**

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* FA en liquidation

**LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE**

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
----	------------------	-----------------	--

\* FCPR en liquidation

**LISTE DES FONDS DE FONDS**

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS**

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUND I - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUND I - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**Messieurs les membres du conseil d'administration de la société de gestion « United Gulf Financial Services-North Africa »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS  
AU 31 DECEMBRE 2023**

**Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers audités font ressortir un actif net de 8 911 995 Dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 352 004 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Paragraphe d'observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

-L'absence d'une situation auditée de certaines sociétés en portefeuille ne nous permet pas de nous prononcer sur les éventuelles moins-values latentes sur ces titres pouvant affecter la valeur liquidative.

-Les rémunérations accordées au comité dépassent le plafond prévu dans le prospectus d'émission, fixé à 4 000 DT HT par an et par comité.

### **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds a l'intention de liquider le fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND ».

## **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables en Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**Tunis le 06/03/2025**

**Bessem JEDDOU**  
**Commissaire aux comptes**  
**LEJ AUDIT**



**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	AC 1	<u>7 602 346</u>	<u>5 954 188</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 251 514	3 120 419
Titres OPCVM		0	181 364
Obligations et valeurs assimilées		3 350 832	2 652 405
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	AC 2	<u>1 345 172</u>	<u>213 113</u>
Placements monétaires		1 031 781	0
Disponibilités		313 392	213 113
<b>Créances d'exploitation</b>	AC 3	<u>145 449</u>	<u>14 386</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>9 092 967</b></u>	<u><b>6 181 687</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	PA 1	82 811	64 062
<b>Autres créditeurs divers</b>	PA 2	98 162	57 655
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>180 972</b></u>	<u><b>121 716</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	CP 1	9 396 547	6 437 672
<b>Sommes distribuables</b>		<b>(484 552)</b>	<b>(377 702)</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(377 702)	(238 789)
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		(106 850)	(138 913)
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>8 911 995</b></u>	<u><b>6 059 971</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>9 092 967</b></u>	<u><b>6 181 687</b></u>

## ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023  
(Montants exprimés en dinars)

		Période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	PR 1	159 725	61 969
Dividendes		0	0
Revenus des obligations et valeurs assimilés		159 725	61 969
<b>Revenus des placements monétaires</b>	PR 2	47 714	0
Revenus des placements monétaires		47 714	0
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		207 439	61 969
<b>Charges de gestion des placements</b>	CH 1	(257 911)	(183 598)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		(50 472)	(121 629)
<b>Autres charges</b>	CH 2	(56 378)	(17 284)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		(106 850)	(138 913)
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>			
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		(106 850)	(138 913)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		450 440	701 815
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		8 415	9 964
Frais de négociation			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		352 004	572 867

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023

(Montants exprimés en dinars)

	Période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>352 004</b>	<b>572 867</b>
Résultat d'exploitation	(106 850)	(138 913)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	450 440	701 815
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	8 415	9 964
Frais de négociation de titres		
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>		
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>2 500 020</b>	<b>510 000</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	2 500 020	510 000
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
<b>Rachats</b>		
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie		
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>2 852 024</b>	<b>1 082 867</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	6 059 971	4 977 104
En fin de période	8 911 995	6 059 971
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de période	53 353	48 353
En fin de période	77 863	53 353
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>114.457</b>	<b>113.583</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0.77%</b>	<b>10.35%</b>

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

### 1. Présentation du fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND

Le fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND régit par la loi n°2005-58 du 18 Juillet 2005 et ses textes d'application ainsi que le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, est constitué à l'initiative conjointe de la société United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA) et de l'Arab Tunisian Bank (ATB).

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 19 septembre 2018.

La gestion du fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND est confiée au gestionnaire United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA). Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération de 2,5% HT par an et calculée sur la base des montants des parts souscrites qui sont en circulation et en prix d'émission de parts.
- Une commission de surperformance de gestion qui est égale à 20% H T et calculée sur le rendement additionnel du Fonds, lorsque son TRI annuel atteindra et dépassera 10% au terme de sa durée de vie. Cette rémunération est payable en bloc à la liquidation du Fonds.

Arab Tunisian Bank (ATB) assure les fonctions de dépositaire pour le fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND. En contrepartie de ses services, Arab Tunisian Bank (ATB) perçoit une rémunération annuelle fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds avec un minimum de 20 000 dinars et un maximum de 50 000 dinars HT payable à terme échu.

### 2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Les états financiers du fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND comprennent :

- Le bilan
- L'état de résultat
- L'état de variation de l'actif net
- Les notes aux états financiers

### 3. Référentiel d'élaboration des états financiers

La comptabilité de Capital'ACT Seed FUND est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Balance générale

- Etats financiers

#### **4. Principes comptables appliqués**

Les états financiers sont élaborés sur la base de la réévaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **4-1 Exercice comptable**

L'exercice comptable commence à partir de la date d'entrée en activité et se termine le 31 Décembre et ce exceptionnellement pour le premier exercice.

##### **4-2 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **4-3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La valeur de marché, applicable pour la réévaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour la réévaluation des titres non admis à la cote, est estimée par le gestionnaire selon la valeur de l'entreprise déterminée sur la base des transactions récentes.

#### **4-4 Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **4-5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 5. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

AC 1- Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'éleve au 31 Décembre 2023 à 7 602 346 DT et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	Base d'évaluation au 31/12/2023	% Capital souscrit	% Actif net
<b>Actions, Valeurs Assimilées &amp; DR</b>		<b>2 609 140</b>	<b>4 251 514</b>		<b>54.60%</b>	<b>47.71%</b>
DATA PM SA	907	9 070	9 070	Valeur transactionnelle	0.12%	0.10%
VIVENTIS SA	907	9 070	9 070	Valeur transactionnelle	0.12%	0.10%
KYTO PROD SA	154	154 000	154 000	Valeur transactionnelle	1.98%	1.73%
STE HISTORIA	1 059	10 590	10 590	Valeur transactionnelle	0.14%	0.12%
JUNIOR NETWORK SARL	900	9 000	9 000	Valeur transactionnelle	0.12%	0.10%
HYDROPEN TECHNOLOGIE SA	900	9 000	9 000	Valeur transactionnelle	0.12%	0.10%
KYCO SA	1 164	150 000	212 549	Transaction récente	2.73%	2.38%
POLYSMART SA	60 621	200 050	200 050	Valeur transactionnelle	2.57%	2.24%
EZZAYRA SOLUTIONS SA	11 486	400 000	400 000	Valeur transactionnelle	5.14%	4.49%
Ixnihil SA	907	9 070	9 070	Valeur transactionnelle	0.12%	0.10%
STE Z HEALTHCARE	907	9 070	224 988	Transaction récente	2.89%	2.52%
TAWA SA	900	9 000	841 577	DCF avec décote 30%	10.81%	9.44%
GO PAYZI	900	9 000	39 000	Transaction récente	0.50%	0.44%
METHANIA INDUSTRIE SA	14 286	500 010	500 010	Valeur transactionnelle	6.42%	5.61%
SOLEDU SA	900	9 000	9 000	Valeur transactionnelle	0.12%	0.10%
GAUSS FOR ENGINEERING SERVICES	907	9 070	9 070	Valeur transactionnelle	0.12%	0.10%
ACCENT	1 054	10 540	113 415	Transaction récente	1.46%	1.27%

LIBEREX TUNISIA	16 153	105 000	352 505	Transaction récente	4.53%	3.96%
FACILITY MANAGEMENT SOLUTION SA	213	2 130	2 130	Valeur transactionnelle	0.03%	0.02%
STE RECYCLAGE BRAHEM	7 240	72 400	54 300	Valeur transactionnelle avec Décote de 25%	0.70%	0.61%
L6 SA	18 547	105 000	78 750	Valeur transactionnelle avec Décote de 25%	1.01%	0.88%
STE CYNOIA	345	150 000	345 300	Transaction récente	4.43%	3.87%
FOODOO NUTRITION	9 070	9 070	9 070	Valeur transactionnelle	0.12%	0.10%
BAITY	294	200 000	200 000	Valeur transactionnelle	2.57%	2.24%
GEEC	750	450 000	450 000	Valeur transactionnelle	5.78%	5.05%
<b>Obligations et Valeurs Assimilées</b>		<b>2 594 870</b>	<b>2 748 264</b>		<b>35.30%</b>	<b>30.84%</b>
OCA LIBEREX TUNISIA	45 000	45 000	49 638	coût amorti	0.64%	0.56%
OCA SOLEDU	14 100	141 000	159 201	coût amorti	2.04%	1.79%
OCA ACCENT	13 946	139 460	157 720	coût amorti	2.03%	1.77%
OCA IXNIHILO SA	14 093	140 930	159 712	coût amorti	2.05%	1.79%
OCA EZZAYRA SOLUTIONS SA	10 000	100 000	100 000	coût amorti	1.28%	1.12%
OCA JUNIOR SA	14 100	141 000	141 000	coût amorti	1.81%	1.58%
OCA HYDROPEN TECHNOLOGY OCA	14 100	141 000	141 000	coût amorti	1.81%	1.58%
OCA DATA PM SA	14 093	140 930	166 332	coût amorti	2.14%	1.87%
OCA HISTORIA	13 941	139 410	139 410	coût amorti	1.79%	1.56%
OCA GO PAYZI	14 100	141 000	141 000	coût amorti	1.81%	1.58%
OCA POLYSMART 01-04-2020	29 995	299 950	299 950	coût amorti	3.85%	3.37%
OCA STE Z HEALTHCARE	14 093	140 930	159 973	coût amorti	2.05%	1.80%
OCA TAWA SA	14 100	141 000	160 574	coût amorti	2.06%	1.80%
OCA VIVENTIS SA	14 093	140 930	165 029	coût amorti	2.12%	1.85%
OCA GAUSS	14 093	140 930	157 610	coût amorti	2.02%	1.77%

OCA L6 SA	9 000	45 000	33 750	coût amorti avec Décote de 25 %	0.43%	0.38%
OCA RECYCLAGE BRAHEM	7 760	77 600	58 200	coût amorti avec Décote de 25 %	0.75%	0.65%
OCA FOODOO NUTRITION	14 093	140 930	148 610	coût amorti	1.91%	1.67%
OCA FACILITY MANAGEMENT SOLUTION SA	14 787	147 870	50 000	coût amorti	0.64%	0.56%
OCA BAITY	5 000	50 000	159 556	coût amorti	2.05%	1.79%
<b>CCA</b>		<b>581 700</b>	<b>602 568</b>		<b>7.74%</b>	<b>6.76%</b>
CCA KYTO PROD	1	6 000	7 330	coût amorti	0.09%	0.08%
CCA HISTORIAR SA	1	30 000	36 247	coût amorti	0.47%	0.41%
CCA KAYKO SA	1	30 000	33 649	coût amorti	0.43%	0.38%
CCA ZHEALTH TECH	1	10 000	11 236	coût amorti	0.14%	0.13%
CCA EZZAYRA SOLUTION S	1	50 000	55 562	coût amorti	0.71%	0.62%
CCA HISTORIAR SA	1	700	792	coût amorti	0.01%	0.01%
CCA DATA PM	1	30 000	32 753	coût amorti	0.42%	0.37%
CCA ZHEALTH CARE A	1	30 000	30 000	coût amorti	0.39%	0.34%
CCA KYTOPROD	1	30 000	30 000	coût amorti	0.39%	0.34%
CCA LIBEREX	1	50 000	50 000	coût amorti	0.64%	0.56%
CCA KAYCO SA	1	50 000	50 000	coût amorti	0.64%	0.56%
CCA METHANIA	1	150 000	150 000	coût amorti	1.93%	1.68%
CCA CYNIOIA	1	50 000	50 000	coût amorti	0.64%	0.56%
CCA HISTORIAR SA	1	15 000	15 000	coût amorti	0.19%	0.17%
CCA ZHEALTH CARESA	1	50 000	50 000	coût amorti	0.64%	0.56%
<b>OPCVM</b>		<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 785 710</b>	<b>7 602 346</b>		<b>98%</b>	<b>85%</b>

**AC 2- Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à 1 345 172 DT et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif	% Actif net
<b>Placements Monétaires</b>			<b>1 031 781</b>	<b>11.35%</b>	<b>11.58%</b>
- COMPTE A TERME BTK 08/08/2024		1 000 000	1 031 781	11.35%	11.58%
<b>Banque</b>		<b>313 392</b>	<b>313 392</b>	<b>3.45%</b>	<b>3.52%</b>
AVOIRS EN BANQUE		313 392	313 392	3.45%	3.52%
SOMME A L'ENCAISSEMENT		0	0	0.00%	0.00%
<b>TOTAL</b>		<b>1 313 392</b>	<b>1 345 172</b>	<b>14.79%</b>	<b>15.09%</b>

**AC 3- Créances d'exploitation :**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 145 449 DT contre 14 386 DT au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2022</u>
Intérêts sur OCA/CCA à recevoir	82 449	14 386
Autres créances	63 000	0
<b>Total</b>	<b>145 449</b>	<b>14 386</b>

**PA 1- Opérateurs créditeurs :**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 82 811 DT contre 64 062 DT au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	59 010	40 261
Rémunération du dépositaire	23 801	23 801
<b>Total</b>	<b>82 811</b>	<b>64 062</b>

**PA 2- Autres créiteurs divers :**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 98 162 DT contre 57 655 DT au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2022</u>
Rémunération du CAC	8 235	7 000
Frais du comité	85 000	48 000
Créiteur divers	4 927	2 655
<b>Total</b>	<b>98 162</b>	<b>57 655</b>

**CP 1- Capital :**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Montant	6 437 672
Nombre de parts émises	53 353
Nombre de copropriétaires	6
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant (capital appelé)	2 500 020
Montant (capital Souscrit non versé)	0
Nombre de parts émises	24510
Nombre de copropriétaires nouveaux	1
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	450 440
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	8 415
Régularisation des sommes non distribuables	
Droits de sortie	
Frais de négociation	
<u>Capital au 31/12/2023</u>	
Montant	9 396 547
Nombre de parts	77 863
Nombre de copropriétaires	7

**PR 1- Revenus du portefeuille-titres :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 159 725 DT contre 61 969 DT au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2022</u>
Dividendes	0	0
Revenus des obligations et valeurs assimilés	104 939	59 678
Revenus autres valeurs	54 786	2 291
<b>Total</b>	<b>159 725</b>	<b>61 969</b>

**PR 2- Revenus des placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 47 714 DT contre un solde nul au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2022</u>
Revenus des Certificat de dépôt (potentiel)	0	0
Revenus des Certificat de dépôt (Echus)	0	0
Revenus MOUDHARBA (potentiel)	0	0
Revenus MOUDHARBA (Echus)	13 808	0
Revenus des autres placements monétaires (potentiel)	31 781	0
Revenus des autres placements monétaires (Echus)	0	0
Revenus PL	2 125	0
<b>Total</b>	<b>47 714</b>	<b>0</b>

**CH 1- Charges de gestion des placements :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 257 911 DT contre 183 598 DT au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	234 110	159 733
Rémunération du dépositaire	23 801	23 866
<b>Total</b>	<b>257 911</b>	<b>183 598</b>

**CH 2- Autres charges :**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2023 à 56 378 DT contre 17 284 DT au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2022</u>
Impôts et taxes	170	45
Frais du comité	47 000	16 000
Services bancaires et assimilés	358	356
Honoraires Commissaire Aux Comptes	8 000	5 101
Redevance CMF	850	-4 218
<b>Total</b>	<b>56 378</b>	<b>17 284</b>

**6. Autres informations****Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Revenus des placements	2.664	1.161
Charges de gestion des placements	(3.312)	(3.441)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>(0.648)</b>	<b>(2.280)</b>
Autres charges	(0.724)	(0.324)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>(1.372)</b>	<b>(2.604)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0.000	0.000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>(1.372)</b>	<b>(2.604)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	5.785	13.154
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0.108	0.187
Frais de négociation	0.000	0.000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>5.893</b>	<b>13.341</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>4.521</b>	<b>10.737</b>
Valeur liquidative	114.457	113.583

## 7. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- a. La société United Gulf Financial Services- North Africa reçoit à titre de couverture de frais de gestion une rémunération de 2,5% Hors Taxes par an calculée sur la base des montants des parts souscrites qui sont en circulation et en prix d'émission de parts.

La charge relative à la rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2023 s'élève à 234 110 DT.

Le solde du compte de rémunération du gestionnaire à payer s'élève au 31/12/2023 à 59 010 dinars.

- b. En rémunération de ses services, le « Dépositaire » Arab Tunisian Bank (ATB) perçoit une rémunération annuelle fixée à 0,1% Hors TVA du montant de l'actif net du Fonds avec un minimum de 20 000 dinars et un maximum de 50 000 dinars Hors TVA payable à terme échu.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2023 s'élève à 23 801 DT.

Le solde du compte de rémunération du dépositaire à payer s'élève au 31/12/2023 à 23 801 dinars.

## **I - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **FONDS D'AMORCAGE « SOCIAL BUSINESS » Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023**

**Messieurs les souscripteurs du fonds d'amorçage « Fonds d'amorçage Social Business »**

#### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

##### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'administration de la société qui gère le fonds « UGFS – NA », nous avons effectué l'audit des états financiers, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de **3 486 281 DT**, un actif net de **3 380 994 DT**, et un résultat net déficitaire de **(131 682) DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « SOCIAL BUSINESS » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placements Collectifs, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds « SOCIAL BUSINESS » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons au gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

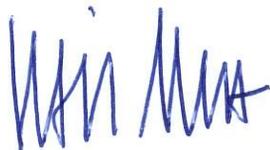
En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 5 mars 2025

**Société Mourad GUELLATY et Associés**

**Walid MOUSSA**



Société Mourad GUELLATY & Associés  
45, Av. de la République 2070 La Marsa - Tunisie  
Tél: +216 71 740 131 // +216 29 507 030  
Fax : +216 71 740 197  
E-mail: [contact@cabinetguellaty.com](mailto:contact@cabinetguellaty.com)

**FONDS D'AMORCAGE – SOCIAL BUSINESS****BILAN AU 31 DECEMBRE 2023****(Exprimés en dinars tunisiens)**

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>8.1.1</b>	<b>3 156 256</b>	<b>1 919 375</b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 557 967	866 244
Titres OPCVM		130 581	1 262
Obligations et valeurs assimilées		891 974	866 936
Autres Valeurs du Portefeuilles		575 734	184 933
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>8.1.2</b>	<b>245 025</b>	<b>200</b>
Disponibilités		245 025	200
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>8.1.3</b>	<b>85 000</b>	<b>127 500</b>
Intérêts à recevoir		-	-
Débiteurs divers		85 000	127 500
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 486 281</b>	<b>2 047 075</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>8.1.4</b>	<b>105 287</b>	<b>34 399</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>105 287</b>	<b>34 399</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	<b>8.1.5</b>	<b>4 166 076</b>	<b>2 635 215</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>(785 082)</b>	<b>(622 539)</b>
Sommes distribuables de l'exercice antérieur		(622 539)	(405 955)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(162 543)	(216 584)
<b>ACTIF NET</b>		<b>3 380 994</b>	<b>2 012 676</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>3 486 281</b>	<b>2 047 075</b>

**FONDS D'AMORCAGE – SOCIAL BUSINESS**  
**ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023**  
(Exprimés en dinars tunisiens)

	Note	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>		<b>35 312</b>	<b>59 433</b>
Dividendes	8.2.1	1 127	1 859
Autres revenus	8.2.1	34 185	57 574
<b>Revenus des placements monétaires</b>		<b>167</b>	<b>75</b>
Revenus des placements monétaires		167	75
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>35 479</b>	<b>59 508</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	8.2.2	(105 304)	(73 066)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>(69 825)</b>	<b>(13 558)</b>
<b>Autres charges</b>	8.2.3	(92 718)	(203 026)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(162 543)</b>	<b>(216 584)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>(162 543)</b>	<b>(216 584)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(57 318)	(391 742)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		88 179	3 570
Frais de négociation		0	0
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(131 682)</b>	<b>(604 756)</b>

**FONDS D'AMORCAGE – SOCIAL BUNISESS****ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET****AU 31 DECEMBRE 2023**

	<i>31 décembre</i>	<i>31 décembre</i>
	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>(131 682)</b>	<b>(604 756)</b>
Résultat d'exploitation	(162 543)	(216 584)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(57 318)	(391 742)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	88 179	3 570
Frais de négociation de titres		
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>1 500 000</b>	<b>0</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	1 500 000	0
- Régularisation des sommes non distribuables		
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
<b>Rachats</b>		
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 368 318</b>	<b>(604 756)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	2 012 676	2 617 432
En fin de période	3 380 994	2 012 676
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de période	26 111	26 111
En fin de période	41 111	26 111
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>82,241</b>	<b>77,082</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,69%</b>	<b>(23,10%)</b>

**FONDS D'AMORCAGE – SOCIAL BUSINESS**  
**NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023**

**1. PRESENTATION DU FONDS D'AMORCAGE : SOCIAL BUSINESS**

« SOCIAL BUSINESS » est un fonds d'amorçage régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 30 Janvier 2015 sous le numéro 08-2015. Le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts a eu lieu à partir du 20 mai 2015. Le fonds « SOCIAL BUSINESS » a été constitué à la date de dépôt des fonds soit le 13 Juillet 2015.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

**2. ORIENTATION DE LA GESTION DU FONDS**

« SOCIAL BUSINESS » est un fonds d'amorçage de placement en valeurs mobilières qui a pour objet le renforcement des fonds propres des projets innovants ou ayant le label START UP avant la phase de démarrage effectif.

« SOCIAL BUSINESS » intervient essentiellement pour aider les promoteurs à :

- *Exploiter les brevets d'intervention,*
- *Acheter l'étude technique et économique du projet,*
- *Développer le processus technologique du projet avant la phase de la commercialisation,*
- *Achever le schéma de financement,*

Le fonds d'amorçage «Social Business » investira en fonds propres et assimilés y compris sous forme de titres donnant accès au capital, notamment, en obligations convertibles en actions on sous forme d'avances en compte courant associés, dans les proportions prévues par la réglementation relative aux fonds d'amorçage notamment l'article premier du décret n°2005-2603 du 24 septembre 2005, dans des entreprises établies en Tunisie, en création on ayant été créées depuis moins de cinq ans, qui répondent aux spécificités du «Social Business».

**3. REGIME FISCAL**

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif les fonds d'amorçage sont dépourvus de la personnalité morale ; en conséquence, « SOCIAL BUSINESS » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par « SOCIAL BUSINESS » sont soumis aux dispositions fiscales conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus de capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source de 20% de leur montant brut.

#### **4. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers du fonds « SOCIAL BUSINESS » arrêtée au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

#### **5. EXERCICE COMPTABLE**

L'exercice comptable du fonds « SOCIAL BUSINESS » s'étend sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

#### **6. MONNAIE DE COMPTABILISATION**

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinar Tunisien

#### **7. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

##### **7.1 Les principes comptables pertinents appliqués :**

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel comptable

Les états financiers ont été préparés compte tenu des hypothèses de la continuité d'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les principales méthodes comptables adoptées par la société pour l'établissement de ses états financiers se présentent comme suit :

##### **7.2 Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents**

Les principes et méthodes comptables de bases adoptés par le fonds SOCIAL BUSINESS pour la prise en compte, la mesure et la présentation des transactions et événements de l'exercice se résument comme suit :

## **a- Évaluation des éléments du portefeuille-titres**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **b- Evaluation a la date d'arrêté des situations**

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématiques des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente. La moins-value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « sommes non distribuables », elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les méthodes de valorisation appliquées selon le stade d'investissement de chaque société :

- Valeur mathématique ou nominale de la société en fonction du stade d'investissement.
- Valeur transactionnelle soit une cession approuvée par le comité d'investissement ou une opération significative réalisée par une tierce partie sur le capital de la société telle qu'une augmentation de capital ou conversion des OCA.
- Valeur DCF pour les Sociétés générant du cash ou ayant un potentiel important avec un BP actualisé.
- Valeur provisionnée : une participation peut faire l'objet d'une provision selon différents scénarios : -
  - Une provision de 25% : en cas d'un écart entre les réalisations de la Société et son Business Plan.
  - Une provision de 50% : en cas du non-concrétisation du Business Plan et un changement radical du Business model et du plan de développement de la Société.
  - Une provision de 75% : en cas où la Société n'arrive pas à générer du Cash mais dispose encore de la trésorerie pour assurer son fonctionnement.
  - Une provision de 100% : en cas de non-génération du cash, une trésorerie déficitaire et la Société n'a plus les moyens pour survivre.

- Une provision de 40% : en cas de l'obtention de l'accord SOTUGAR pour garantir une participation, la Société est valorisée à la valeur espérée de la récupération de la garantie SOTUGAR (60% de la valeur libérée).

### **c- Cession *des placements***

La sortie des placements est constatée en comptabilité à la date de transaction. La valeur de sortie est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais constitue, selon le cas, une plus-value ou une moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La plus ou moins-value potentielle antérieurement constatée est annulée par la quote-part des placements cédés.

Les intérêts courus à la date de la cession sur les obligations et valeurs assimilées cédées sont annulés.

## 8. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 8.1 NOTES SUR LE BILAN

#### 8.1.1 : Portefeuille-titres :

Le solde du Portefeuille-titres s'élevé au 31 décembre 2023 à **3 156 256 DT** et se détaille comme suit :

Actions Non Cotées	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2022	Méthode d'évaluation	% Actif net	% Actif
<b>Actions Non Cotées</b>		<b>1 194 060</b>	<b>1 557 967</b>	<b>866 244</b>		<b>46,08%</b>	<b>29,04%</b>
VAP NOW	700	122 000	61 000	91 500	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	1,80%	2,97%
NEXT GEN SA	810	30 000	15 000	22 500	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,44%	0,73%
CIFEA	190	1 900	0	0	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,00%	0,05%
MONPREPA	6 000	60 000	15 000	30 000	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,44%	1,46%
LAMB	2 043	20 430	5 108	10 215	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,15%	0,50%
HENCHIR D'HEB	1 500	15 000	7 500	11 250	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,22%	0,36%
COART CONTAINER CREATIF	7 500	75 000	37 500	56 250	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	1,11%	1,82%
CAPRIGENE IMPACT INVESTEMENT	2 100	21 000	5 250	10 500	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,16%	0,51%
STE ARABE DE COMMERCE ELECTRONIQUE SARL	3 300	33 000	8 250	16 500	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,24%	0,80%
WIKI ACADEMY	495	4 950	178 368	176 951	Valorisation par la méthode DCF	5,28%	0,12%
KALYS DISTRIBUTIONS SA	1 625	135 000	325 000	101 698	Transaction récente: prix d'acquisition	9,61%	3,28%
SUD EXTREME TUNISIE	50 765	230 000	454 211	328 100	Transaction récente: prix d'acquisition	13,43%	5,59%
WECODE LAND SA	1 078	10 780	10 780	10 780	Valeur de Rachat : Procédures de Sorties entamées ou finalisée	0,32%	0,26%
STE AGRITABLE	88	100 000	100 000	0	Transaction récente: prix d'acquisition	2,96%	2,43%
NEGRA MOBILE SOLUTION	6	90 000	90 000	0	Transaction récente: prix d'acquisition	2,66%	2,19%
BAMBINOSITTERS	53	70 000	70 000	0	Transaction récente: prix d'acquisition	2,07%	1,70%
DEBRASY	500	5 000	5 000	0	Transaction récente: prix d'acquisition	0,15%	0,12%
LISTA	321	70 000	70 000	0	Transaction récente: prix d'acquisition	2,07%	1,70%
STE SENIATNA	1 311	100 000	100 000	0	Transaction récente: prix d'acquisition	2,96%	2,43%

<b>OCA</b>	<b>1 254 240</b>	<b>891 974</b>	<b>866 936</b>		<b>26,38%</b>	<b>30,51%</b>
MONPREPA OCA 01-08-2018	6 500	16 250	32 500	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,48%	1,58%
WECODE LAND SA OCA 01-10-2018	13 922	139 220	139 220	Valeur de Rachat	4,12%	3,39%
LAMB OCA 01/01/2019	4 797	11 993	23 985	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,35%	1,17%
WIKI ACADEMY OCA 01/05/2019	11 105	170 328	156 829	Valorisation par la méthode DCF	5,04%	2,70%
HENCHIR D'HEB OCA 01/04/2019	18 500	92 500	138 750	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	2,74%	4,50%
STE ARABE DE COMMERCE ELECTRONIQUE SARL	13 700	34 250	68 500	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	1,01%	3,33%
OCA CAPRIGENE IMPACT INVESTING	17 900	44 750	89 500	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	1,32%	4,35%
OCA STE CO-ART CONTAINER CREATIF	9 000	45 000	67 500	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	1,33%	2,19%
STE KALYS DISTRIBUTION OCA	30 000	337 683	150 152	Transaction récente: prix d'acquisition	9,99%	7,30%
<b>Titres OPCVM</b>	<b>128 588</b>	<b>130 581</b>	<b>1 262</b>		<b>3,86%</b>	<b>3,13%</b>
UGFS Bonds Fund	1 552	20 702	0	Valeur Liquidative	0,61%	0,49%
Fidelity Obligations Sicav	4	0	429	Valeur Liquidative	0,00%	0,00%
TPF	1 033	109 879	833	Valeur Liquidative	3,25%	2,64%
<b>Autres Valeurs</b>	<b>555 000</b>	<b>575 734</b>	<b>184 933</b>		<b>17,03%</b>	<b>13,50%</b>
<b>Titre participatif</b>	<b>100 000</b>	<b>107 383</b>	<b>107 383</b>		<b>3,18%</b>	<b>2,43%</b>
Titre Participatif Best Lease	100 000	107 383	107 383	Valeur Liquidative	3,18%	2,43%
<b>Compte Courant Associé</b>	<b>455 000</b>	<b>468 351</b>	<b>77 549</b>		<b>13,85%</b>	<b>11,07%</b>
WE CODE LAND CCA	50 000	50 000	50 000	Valeur de Rachat	1,48%	1,22%
SUD EXTREME ANIMATION CCA	0	0	14 753	Transaction récente: prix d'acquisition	0,00%	0,00%
Intérêts SUD EXTREME ANIMATION	0	13 351	12 796	Transaction récente : prix d'acquisition	0,39%	0,00%
LISTA CCA	80 000	80 000	0	Transaction récente: prix d'acquisition	2,37%	1,95%
AGRITABLE CCA	100 000	100 000	0	Transaction récente: prix d'acquisition	2,96%	2,43%
DEBRASY CCA	145 000	145 000	0	Transaction récente: prix d'acquisition	4,29%	3,53%
BAMBINOSITTERS CCA	80 000	80 000	0	Transaction récente: prix d'acquisition	2,37%	1,95%
<b>Total</b>	<b>3 131 888</b>	<b>3 156 256</b>	<b>1 919 375</b>		<b>93,35%</b>	<b>76,18%</b>

Pour les besoins de calcul des ratios de concentration au titre d'un même émetteur, l'assiette de calcul des taux retenue est le pourcentage de la participation par rapport au montant initialement souscrit durant chaque période de souscription

### 8.1.2 : Placements monétaires et disponibilités :

Le solde net des placements monétaires et disponibilités totalise, au 31 décembre 2023, un montant de 245 025 DT. Ce solde est détaillé comme suit :

	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2022	% Actif net	% Actif
Banque	245 025	200	7,25%	5,96%

### 8.1.3 : Créances d'exploitation

Le solde du compte s'élève au 31 décembre 2023 à 85 000 DT et se détaille comme suit :

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Débiteurs divers	253 517	253 517
Intérêt à recevoir	29 893	29 893
Dépréciation sur créances d'exploitation	(198 410)	(155 910)
	<b>85 000</b>	<b>127 500</b>

### 8.1.4 : Opérateurs créditeurs :

Le solde du compte s'élève au 31 décembre 2023 à 105 287 DT et se détaille comme suit :

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Gestionnaire	48 401	16 166
Frais d'incubation	46 611	11 537
Dépositaire	8 929	6 696
Etat impôts et taxes	1 346	0
	<b>105 287</b>	<b>34 399</b>

### 8.1.5 : Capital :

Les mouvements enregistrés sur le capital du fonds au cours de la période se détaillent ainsi :

#### Capital au 31/12/2022

Montant	2 635 215
Nombre de parts émises	26 111
Nombre de copropriétaires	4

#### Souscriptions réalisées

Montant	1 500 000
Nombre de parts émises	15 000
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

#### Rachats effectués

Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0

#### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(57 318)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	88 179
Régularisation des sommes non distribuables	0
Droits de sortie	0
Frais de négociation	0

#### Capital au 31/12/2023

Montant	4 166 076
Nombre de parts	41 111
Nombre de copropriétaires	5

## 8.2 NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### 8.2.1 : Revenus du portefeuille - titres :

	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
Dividendes	1 127	1 859
Revenus des obligations et valeurs assimilées	26 030	49 974
Revenus des autres valeurs	8 155	7 600
	<u>35 312</u>	<u>59 433</u>

### 8.2.2 : Charges de gestion des placements :

	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	96 375	64 139
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	8 929	8 927
	<u>105 304</u>	<u>73 066</u>

### 8.2.3 : Autres charges

	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
Impôts et taxes	204	15
Services bancaires et assimilés	282	491
Autres rémunérations et honoraires	49 732	46 610
Dépréciation des créances d'exploitation	42 500	155 910
	<u>92 718</u>	<u>203 026</u>

### 8.2.4 : Taux de rendement annuel :

Le Taux de Rendement Annuel (*TRA*) tel que défini par le paragraphe 24 de la norme comptable n° 16 « Norme comptable relative à la présentation des états financier des OPCVM » est calculé comme suit :

(Valeur liquidative 2023– Valeur liquidative 2022) / Valeur liquidative 2022

$$\text{TRA 2023} = (82,241 - 77,082) / 77,082 = \mathbf{6,69\%}$$

### 8.3 AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

#### 8.3.1 : Données par parts et ratios pertinents :

<u>Données par part</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Revenus des placements	0,863	2,279
Charges de gestion des placements	(2,561)	(2,798)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>(1,698)</b>	<b>(0,519)</b>
Autres charges	(2,255)	(7,776)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>(3,954)</b>	<b>(8,295)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>(3,954)</b>	<b>(8,295)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(1,394)	(15,003)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2,145	0,137
Frais de négociation	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,751</b>	<b>(14,866)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>(3,203)</b>	<b>(23,161)</b>
Droits de sortie	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,751</b>	<b>(14,866)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,751</b>	<b>(14,866)</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>82,241</b>	<b>77,082</b>

### 8.3.2 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

- a- Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le fonds d'amorçage « Social Business » prévoit le paiement des frais de gestion annuel au taux de :
- 1% HT calculé sur la base des montants souscrits et non investis. Cette commission est payée annuellement.
  - 2% HT calculé sur la base des montants souscrits et investis. Cette commission est payée annuellement.

La charge de la période s'élève à **84 471** DT TTC.

- b- Le règlement intérieur qui lie la BIAT et le fonds d'amorçage « Social Business » prévoit le paiement d'une rémunération annuelle au taux de 0,1% HT avec un minimum de 5 000 DT HT pour les deux premières années de vie du fonds et 7 500 DT HT à partir de la troisième année de vie du fonds.

La rémunération due au Dépositaire est payable en quatre tranches à la fin de chaque trimestre sur présentation de la facture. Une régularisation est effectuée à la clôture de l'exercice.

La charge de l'exercice s'élève à **8 929** DT TTC

- c- Le règlement intérieur prévoit que le fonds d'amorçage « Social Business » percevra une commission fixe annuelle, évaluée à dix (10) mille dinars hors taxes. Cette commission, payée par le Fonds couvrira les frais occasionnés pris en charge par le gestionnaire lors de la gestion du Fonds tels que les honoraires du commissaire aux comptes, les frais d'établissement, les frais de due diligence, les frais de contentieux, etc.

La charge de l'exercice s'élève à **11 904** DT TTC

- d- Le règlement intérieur prévoit que le fonds d'amorçage « Social Business » prend en charge les frais liés à des prestations externes. Ces frais couvrent les prestations et services d'expertise fournis pour l'aide au montage de dossiers d'investissement des projets innovants « Social Business », notamment, la conception et la définition du projet, le prototypage, le brevetage, etc. Ces frais sont évalués et plafonnés à 2% HT l'an, calculés sur la base des montants souscrits et versés trimestriellement à terme échu.

La charge de l'exercice s'élève à **46 610** DT TTC



F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : + (216) 71 19 43 44  
Fax : + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

*Tunis, le 25 février 2025*

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
GESTIONNAIRE « MAXULA  
GESTION »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire *MAXULA  
GESTION*,**

***I- Rapport sur l'audit des états financiers***

*Opinion :*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2023**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **10 207 041 DT** et une valeur liquidative égale à **636,746 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » au **31 décembre 2023**, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

Le Conseil d'Administration, réuni le 13 Septembre 2022 a décidé l'ouverture de la période de pré-liquidation du FCPR MAX ESPOIR. Selon la décision du Conseil du Marché Financier N°52-2022 du 20 décembre 2022, il a été décidé de permettre à la société MAXULA GESTION de prendre les mesures nécessaires en vue de la liquidation du « **FCPR MAX ESPOIR** ».

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque «**FCPR MAX ESPOIR** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**Mohamed Imed Loukil**

**Commissaire aux comptes**

**FMBZ KPMG Tunisie  
Immeuble KPMG  
6, Rue du Riyal**

**Tunis, le 25 février 2025**

  
**FMBZ KPMG TUNISIE**  
**IMMEUBLE KPMG**  
6, Rue de Riyal-Les Berges du LacII-1053-Tunis  
MF:810663T / A / M / 000 - RC.:B148992002  
Tél: 71.194.344 / Fax:71.194.320  
E-mail:tn\_fmkmge@kpmg.com

**FCPR MAX\_ESPOIR**

Rue Lac Léman, Centre Nawrez

Les Berges du Lac, Tuns

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023**

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>Portefeuille-titres</b>		<b>9 190 985</b>	<b>10 986 483</b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	AC1	6 792 259	10 685 366
Obligations et valeurs assimilées		0	0
Titres des Organismes de Plcement Collectif	AC2	2 398 726	301 117
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	AC3	<b>1 505 022</b>	<b>71 478</b>
Placements monétaires		1 505 022	0
Disponibilités		0	71 478
<b>Créances d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>10 696 006</b>	<b>11 057 961</b>

<b><u>PASSIF</u></b>		<b>488 965</b>	<b>307 033</b>
<b>Opérateurs créditeurs</b>	PA1	479 919	295 238
<b>Autres créditeurs divers</b>	PA2	9 047	11 795
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b>10 207 041</b>	<b>10 750 927</b>
<b>Capital</b>	CP1	11 377 611	11 691 330
<b>Sommes distribuables</b>		<b>-1 170 570</b>	<b>-940 402</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	CP2	-940 403	-702 370
Sommes distribuables de l'exercice	CP3	-230 168	-238 032
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>10 696 006</b>	<b>11 057 961</b>

**FCPR MAX\_ESPOIR**Rue Lac Léman, Centre Nawrez  
Les Berges du Lac, Tuns**ETAT RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023**

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>		<b>11 611</b>	<b>66 556</b>
Dividendes	PR1	11 611	66 556
Revenus des emprunts , BTA et BTZC		0	0
<b>Revenus des placements monétaires</b>	PR2	<b>2 419</b>	<b>700</b>
<b>Total des revenus des Placements</b>		<b>14 029</b>	<b>67 256</b>
Charges de gestion des placements	CH1	-234 680	-295 238
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>-220 651</b>	<b>-227 982</b>
<b>Autres produits</b>		0	0
<b>Autres charges</b>	CH 2	-9 517	-10 050
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-230 168</b>	<b>-238 032</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>-230 168</b>	<b>-238 032</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		0	0
Variation des plus ( ou moins) potentielles sur titres		-1 952 401	-1 372 394
Plus(moins) values réalisées		1 664 465	0
Frais de négociation		-25 782	-1
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>-543 886</b>	<b>-1 610 427</b>

**FCPR MAX\_ESPOIR**Rue Lac Léman, Centre Nawrez  
Les Berges du Lac, Tuns**ETAT VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023**

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>-543 886</b>	<b>-1 610 427</b>
Résultat d'exploitation	-230 168	-238 032
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1 952 401	-1 372 394
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres	1 664 465	0
Frais de négociation de titres	-25 782	-1
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Transactions sur le capital</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisations des sommes non distribuables	0	0
Régularisations des sommes distribuables	0	0
Commission de souscription	0	0
<b>Rachats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisations des sommes non distribuables	0	0
Régularisations des sommes distribuables	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-543 886</b>	<b>-1 610 427</b>
<b>L'ACTIF NET</b>		
Début de période	10 750 927	12 361 354
Fin de période	10 207 041	10 750 927
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
Début de période	16 030	16 030
Fin de période	16 030	16 030
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>636,746</b>	<b>670,675</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-5,059%</b>	<b>-10,180%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

## **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« **FCPR MAX ESPOIR** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « **MAXULA GESTION** » et de l'**AMEN BANK** et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 Janvier 2012.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 35.070.000 réparti en 35.000 parts A et 70 parts B de 1.000 DT chacune. Il a été souscrit et clôturé à hauteur de 16.030.000 D libérés intégralement.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Toutefois, Le Conseil d'Administration, réuni le 13 Septembre 2022 a décidé l'ouverture de la période de pré-liquidation du **FCPR MAX ESPOIR**. Selon la décision du Conseil du Marché Financier N°52-2022 du 20 décembre 2022, il a été décidé de permettre à la société **MAXULA GESTION** de prendre les mesures nécessaires en vue de la liquidation du « **FCPR MAX ESPOIR** ».

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

**FCPR MAX ESPOIR** est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'**AMEN BANK**. Le gestionnaire étant **MAXULA GESTION**.

## **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2023**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées***

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2023**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

#### **3.3- *Evaluation des autres placements***

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3.4- *Cession des placements***

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

**NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN**

***AC1 : Portefeuille actions, valeurs assimilées et droits rattachés***

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 6 792 259 DT et se détaille comme suit :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valorisation au 31.12.2023	+/- values potentielles	% des montants souscrits
GALVAMETAL	20 500	2 050 000	1 537 500	(512 500)	12.79%
INTERNATIONAL PLASTIC	60 000	600 000	450 000	(150 000)	3.74%
LA MEDITERRANIE DE SANTE	800 000	800 000	600 000	(200 000)	4.99%
NOUR AGRICOLE	58 000	580 000	435 000	(145 000)	3.62%
OFFICE PLAST	768 970	1 790 349	938 143	(852 205)	11.17%
PALMAWOOD	100 000	1 000 000	1 000 000	0	6.24%
STIP	1 000 000	1 000 000	0	(1 000 000)	6.24%
SANIMED	328 947	1 499 998	414 473	(1 085 525)	9.36%
SAVIMO	150 000	1 500 000	900 000	(600 000)	9.36%
SILIREND	85 800	858 000	0	(858 000)	5.35%
SOMOCER	726 323	1 269 453	517 142	(752 311)	7.92%
TOSCANI MANFATTURE	120 023	1 200 230	0	(1 200 230)	7.49%
<b>TOTAL</b>		<b>14 148 030</b>	<b>6 792 259</b>	<b>(7 355 771)</b>	<b>88.26%</b>

**AC1 : Portefeuille Titres des Organismes de Placement Collectif**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 2 398 726 DT et se détaille comme suit :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valorisation au 31.12.2023	+/- values potentielles	% des montants souscrits
MAXULA PLACEMENT SICAV	20 079	2 121 394	2 160 360	38 966	13.23%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	2 201	235 544	238 366	2 822	1.47%
<b>TOTAL</b>		<b>2 356 938</b>	<b>2 398 726</b>	<b>41 788</b>	<b>14.70%</b>

### **AC 3 : Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 1 505 022 DT et s'analyse comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
<b>a- Placements monétaires</b>	<b>1 498 505</b>	<b>0</b>
Certificats de dépôts	1 500 000	0
Intérêt courus sur certificats de dépôts	-1 868	0
Retenue à la source sur certificats de dépôts	373	0
<b>b- Disponibilités</b>		
<b>Dépôt à vue</b>		
Placement dépôt à vue	6 516	71 306
Intérêts courus sur dépôt à vue	1	4
Retenue à la source sur dépôt à vue	0	-1
Avoirs en banques	0	169
<b>Total disponibilités</b>	<b>6 517</b>	<b>71 478</b>
<b>Total</b>	<b>1 505 022</b>	<b>71 478</b>

### **PA1 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 479 919 DT et s'analyse comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Rémunération du gestionnaire à payer	456 119	283 338
Rémunération du dépositaire à payer	23 800	11 900
<b>Total</b>	<b>479 919</b>	<b>295 238</b>

### **PA2 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au **31.12.2023** à 9 047 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	8 025	8 093
Redevance CMF à payer	1 021	1 075
Retenue à la source à payer	0	2 627
<b>Total</b>	<b>9 047</b>	<b>11 795</b>

**CP1 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

<b>Capital au 31 décembre 2022</b>	
Montant en Nominal	16 030 000
Nombre de parts	16 030
Nombre de porteurs de parts	65
<b>Souscriptions réalisées (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
<b>Capital au 31 décembre 2023</b>	
Montant en Nominal	16 030 000
Nombre de parts	16 030
Nombre de porteurs de parts	65

<b>Libellé</b>	<b>Mouvement sur le capital</b>	<b>Mouvement sur l'Actif Net</b>
<b>Capital Fin de période au 31.12.2022</b>	<b>11 691 330</b>	<b>11 691 330</b>
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
<b>Autres Mouvements</b>	<b>-313 719</b>	<b>-1 484 289</b>
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	-1 952 400	-1 952 400
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	1 664 465	1 664 465
Frais de négociation	-25 782	-25 782
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-940 403
Sommes distribuables de l'exercice		-230 168
<b>Montant Fin de période au 31.12.2023</b>	<b>11 377 611</b>	<b>10 207 041</b>

## NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### *PR1 : Revenus du portefeuille-titres*

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 11 611 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022
<b>Dividendes sur titres OPCVM</b>		
Maxula Investissement SICAV	11 611	11 089
<b>Sous-total 1</b>	<b>11 611</b>	<b>11 089</b>
<b>Dividendes sur actions</b>		
Solutions composites	0	55 467
<b>Sous-total 2</b>	<b>0</b>	<b>55 467</b>
<b>Total</b>	<b>11 611</b>	<b>66 556</b>

### *PR2 : Revenus des placements monétaires*

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 2 419 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022
<b>Certificats de dépôt</b>		
Intérêts échus sur certificat de dépôt	1 846	0
Retenue à la source sur Intérêts échus sur Certificat de dépôt	-373	0
<b>Dépôts à vue</b>		
Intérêts échus sur dépôt à vue	1 158	875
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à vue	-1 491	-175
<b>Total</b>	<b>2 419</b>	<b>700</b>

**CH1 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 234 680 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Du 01.01.2023 Au 31.12.2023</b>	<b>Du 01.01.2022 Au 31.12.2022</b>
Rémunération du gestionnaire	222 780	283 338
Rémunération du dépositaire	11 900	11 900
<b>Total</b>	<b>234 680</b>	<b>295 238</b>

**CH2 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 9 517 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Du 01.01.2023 Au 31.12.2023</b>	<b>Du 01.01.2022 Au 31.12.2022</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	8 026	8 618
Redevance CMF	1 021	1 076
Commissions bancaires	168	190
Impôts et taxes	299	165
Droit de timbre	2	2
<b>Total</b>	<b>9 517</b>	<b>10 050</b>

## NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par part

	<u>31.12.2023</u>	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
Revenus des placements	0,875	4,196	6,182	10,349
Charges de gestion des placements	-14,640	-18,418	-20,196	-24,058
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>-13,765</b>	<b>-14,222</b>	<b>-14,014</b>	<b>-13,709</b>
Autres produits	0	0	0	0
Autres charges	-0,594	-0,627	-0,591	-0,554
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>-14,359</b>	<b>-14,849</b>	<b>-14,605</b>	<b>-14,263</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0	0	0
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>-14,359</b>	<b>-14,849</b>	<b>-14,605</b>	<b>-14,263</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	-121,797	-85,614	-84,751	-117,03
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	103,834	0	12,499	0
Frais de négociation	-1,608	0	-0,535	0
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>-19,571</b>	<b>-85,614</b>	<b>-72,786</b>	<b>-117,03</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>-33,929</b>	<b>-100,463</b>	<b>-87,391</b>	<b>-131,293</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-19,571</b>	<b>-85,614</b>	<b>-72,786</b>	<b>-117,03</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0	0	0	0
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-19,571</b>	<b>-85,614</b>	<b>-72,786</b>	<b>-117,03</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>636,746</b>	<b>670,675</b>	<b>771,139</b>	<b>858,53</b>
<b>Charges de gestion/ actif net moyen</b>	<b>2,24%</b>	<b>2,55%</b>	<b>2,48%</b>	<b>2,60%</b>
<b>Autres charges / actif net moyen</b>	<b>0,09%</b>	<b>0,09%</b>	<b>0,07%</b>	<b>0,06%</b>
<b>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</b>	<b>-2,20%</b>	<b>-2,06%</b>	<b>-1,79%</b>	<b>-1,54%</b>

### **5-2 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du **FCPR MAX ESPOIR** est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
- 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

### **5-3 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire, fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 1.000 DT et un maximum de 10.000 DT.



F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : + (216) 71 19 43 44  
Fax : + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

*Tunis, le 25 février 2025*

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
GESTIONNAIRE « MAXULA  
GESTION »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire MAXULA  
GESTION,**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers**

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2023**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **11 854 928 DT** et une valeur liquidative égale à **899,737 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » au **31 décembre 2023**, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation :

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

Le Conseil d'Administration, réuni le 16 novembre 2023 a décidé l'ouverture de la période de pré-liquidation du « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** », conformément à son règlement intérieur, à compter du 01 janvier 2024.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque «**FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES**» ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**Mohamed Imed Loukil**

**Commissaire aux comptes**

**FMBZ KPMG Tunisie  
Immeuble KPMG  
6, Rue du Riyal**

**Tunis, le 25 février 2025**

  
**FMBZ KPMG TUNISIE**  
**IMMEUBLE KPMG**  
6, Rue de Riyal-Les Berges du LacII-1053-Tunis  
MF:810663T / A / M / 000 - RC.:B148992002  
Tél: 71.194.344 / Fax:71.194.320  
E-mail:tn\_fmkmge@kpmg.com

**FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES**

Rue Lac Léman, Centre Nawrez

Les Berges du Lac, Tunis

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023**

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>Portefeuille-Titres</b>		<b>11 142 556</b>	<b>12 087 174</b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	AC1	9 694 487	9 652 448
Obligations et Valeurs Assimilées	AC2	1 198 839	1 178 000
Titres des Organismes de Placement Collectif		0	1 024 854
Autres Valeurs	AC3	249 230	231 872
<b>Placements Monétaires et Disponibilités</b>	AC4	<b>778 920</b>	<b>647</b>
Placements Monétaires		498 215	0
Disponibilités		280 705	647
<b>Créances d'Exploitation</b>	AC5	<b>32 594</b>	<b>47 524</b>
<b>Autres Actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>11 954 069</b>	<b>12 135 345</b>

<b><u>PASSIF</u></b>		<b>99 141</b>	<b>111 611</b>
<b>Opérateurs Créditeurs</b>	PA1	73 472	85 856
<b>Autres Créditeurs Divers</b>	PA2	25 669	25 754
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b>11 854 928</b>	<b>12 023 734</b>
<b>Capital</b>	CP1	11 876 460	11 815 192
<b>Sommes Distribuables</b>		<b>-21 532</b>	<b>208 542</b>
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs	CP2	208 542	435 933
Sommes Distribuables de l'Exercice	CP3	-230 074	-227 391
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>11 954 069</b>	<b>12 135 345</b>

**FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES**

Rue Lac Léman, Centre Nawrez

Les Berges du Lac, Tunis

**ETAT RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023**

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>		<b>33 737</b>	<b>78 255</b>
Dividendes		0	45 015
Revenus des Emprunts , BTA et BTZC	PR1	16 379	11 959
Revenus des Autres Valeurs	PR2	17 358	21 281
<b>Revenus des placements monétaires</b>	PR3	<b>25 156</b>	<b>846</b>
<b>Total des revenus des Placements</b>		<b>58 893</b>	<b>79 101</b>
Charges de gestion des placements	CH1	-279 164	-290 810
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>-220 271</b>	<b>-211 709</b>
<b>Autres produits</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres charges</b>	CH 2	<b>-9 803</b>	<b>-15 682</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-230 074</b>	<b>-227 391</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>-230 074</b>	<b>-227 391</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Variation des plus ( ou moins) potentielles sur titres		26 370	-376 498
Plus(moins) values réalisées		34 898	2 213
Frais de négociation		0	-1
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>-168 806</b>	<b>-601 677</b>

**FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES**

Rue Lac Léman, Centre Nawrez  
Les Berges du Lac, Tunis

**ETAT VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023**

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>-168 806</b>	<b>-601 677</b>
Résultat d'exploitation	-230 074	-227 391
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	26 370	-376 498
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres	34 898	2 213
Frais de négociation de titres	0	-1
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Transactions sur le capital</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisations des sommes non distribuables	0	0
Régularisations des sommes distribuables	0	0
Commission de souscription	0	0
<b>Rachats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisations des sommes non distribuables	0	0
Régularisations des sommes distribuables	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-168 806</b>	<b>-601 677</b>
<b>L'ACTIF NET</b>		
Début de période	12 023 734	12 625 411
Fin de période	11 854 928	12 023 734
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
Début de période	13 176	13 176
Fin de période	13 176	13 176
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>899,737</b>	<b>912,548</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-1,404%</b>	<b>-4,770%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

## **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAXULA GESTION » et de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 Février 2016.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 20.040.000 réparti en 20.000 parts A et 40 parts B de 1.000 DT chacune. Il a été souscrit et clôturé à hauteur de 13.176.000 DT libérés totalement.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Toutefois, Le Conseil d'Administration, réuni le 16 novembre 2023 a décidé l'ouverture de la période de pré-liquidation du **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** conformément à son règlement intérieur à compter du 01 janvier 2024.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

**FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BANQUE NATIONALE AGRICOLE. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

## **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2023**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

## **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées***

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2023**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

### **3.3- *Evaluation des autres placements***

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- *Cession des placements***

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

**NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN**

***AC1 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :***

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à **9 694 487 DT** et se détaille comme suit :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valorisation au 31.12.2023	+/- values potentielles	% des montants souscrits
AERO TUNISIA	14 000	1 400 000	1 050 000	-350 000	10.63%
ALUMENAGE	149 886	1 375 000	3 264 517	1 889 517	10.44%
ESAT	3 200	320 000	0	-320 000	2.43%
GALIEN PHARMA	195 000	1 950 000	1 950 000	0	14.80%
GALVAMETAL	9 500	950 000	712 500	-237 500	7.21%
MED ENVIRONNEMENT	10 000	100 000	109 100	9 100	0.76%
NOUR AGRICOLE	55 000	550 000	412 500	-137 500	4.17%
OFFICE PLAST	651 274	1 320 802	794 554	-526 248	10.02%
POLYMED	70 000	700 000	525 000	-175 000	5.31%
STIP	1 000 000	1 000 000	0	-1 000 000	7.59%
SANIMED	219 298	999 999	276 315	-723 683	7.59%
SKAN AGRO	6 000	600 000	600 000	0	4.55%
<b>TOTAL</b>		<b>11 265 801</b>	<b>9 694 487</b>	<b>-1 571 314</b>	<b>85.50%</b>

**AC 2 : Portefeuille Obligations & Valeurs Assimilées :**

Le solde de ce poste s'éleve au **31.12.2023** à 1 198 839 DT et se détaille comme suit :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valorisation au 31.12.2023	Intérêts Courus	% des montants souscrits
OCA SKAN AGRO	2 780	278 000	278 000	0.000	2.11%
OCA MED ENVIRONNEMENT	40 000	400 000	400 000	0.000	3.04%
OCA ALUMENAGE	50 000	500 000	520 839	20 839	3.79%
<b>TOTAL</b>		<b>1 178 000</b>	<b>1 198 839</b>	<b>20 839</b>	<b>8.94%</b>

**AC 3 : Autres Valeurs :**

Le solde de ce poste s'éleve au **31.12.2023** à 249 230 DT et se détaille comme suit :

Désignation des Titres	Coût d'acquisition	Valorisation au 31.12.2023	Intérêts Courus	% des montants souscrits
CCA SKAN AGRO	200 000	249 230	49 230	1.52%
<b>TOTAL</b>	<b>200 000</b>	<b>249 230</b>	<b>49 230</b>	<b>1.52%</b>

**AC 4 : Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à **778 920 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
<b>a - Placements monétaires</b>	498 215	0
Certificats de dépôts	500 000	0
Intérêts courus sur Certificats de dépôts	-2 231	0
Retenue à la source sur Certificats de dépôts	446	0
<b>b - Disponibilités</b>		
<b>Dépôt à vue</b>		
Placement dépôt à vue	280 690	647
Intérêts courus sur dépôt à vue	15	0
<b>Total</b>	<b>778 920</b>	<b>647</b>

**AC 5 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à **32 594 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Intérêts à recevoir/OCA ALUMENAGE	13 417	32 655
Intérêts à recevoir/OCA MED ENVIRONNEMENT	69	69
Intérêts à recevoir/CCA NOUR AGRICOLE	14 800	14 800
Intérêts à recevoir/CCA SKAN AGRO	4 308	
<b>Total</b>	<b>32 594</b>	<b>47 524</b>

**PA1 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à **73 472 DT** et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Rémunération du gestionnaire à payer	45 056	56 502
Rémunération du dépositaire à payer	28 416	29 354
<b>Total</b>	<b>73 472</b>	<b>85 856</b>

**PA2 : Autres créiteurs divers**

Cette rubrique s'élève au **31.12.2023** à 25 669 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	8 257	8 291
Redevance CMF à payer	1 186	1 202
Retenue à la source à payer	10 459	16 261
TVA Collectée sur OCA/CCA	5 767	
<b>Total</b>	<b>25 669</b>	<b>25 754</b>

**CP1 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

<b>Capital au 31 Décembre 2022</b>	
Montant en Nominal	13 176 000
Nombre de parts	13 176
Nombre de porteurs de parts	20
<b>Souscriptions réalisées (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
<b>Capital au 31 Décembre 2023</b>	
Montant en Nominal	13 176 000
Nombre de parts	13 176
Nombre de porteurs de parts	20

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
<b>Montant Fin de période au 31.12.2022</b>	<b>11 815 192</b>	<b>11 815 192</b>
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
<b>Autres Mouvements</b>	<b>61 268</b>	<b>39 736</b>
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	26 369	26 369
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	34 899	34 898
Frais de négociation		
Sommes distribuables des exercices antérieurs		208 542
Sommes distribuables de l'exercice		-230 074
<b>Montant Fin de période au 31.12.2023</b>	<b>11 876 460</b>	<b>11 854 928</b>

## NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### *PR1 : Revenus du portefeuille-titres*

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2023** au **31.12.2023** à 33 737 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022
<b>a- Dividendes</b>		
<b>Dividendes sur titres OPCVM</b>		
Maxula Placement SICAV	0	45 015
<b>b - Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>		
Intérêts courus sur OCA	20 838	15 215
Retenue à la source sur Intérêts courus sur OCA	-4 459	-3 256
<b>c - Revenus des autres valeurs</b>		
Intérêts courus sur CCA	21 697	26 601
Retenue à la source sur Intérêts courus sur CCA	-4 339	-5 320
<b>Total</b>	<b>33 737</b>	<b>78 255</b>

**PR2 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2023** au **31.12.2023** à 25 156 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022
<b>Intérêts échus</b>		
Intérêts échus sur Certificats de dépôts	24 816	
Intérêts échus sur dépôt à vue	5 126	1 063
Retenue à la source sur Intérêts échus sur CD	-4 963	
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à vue	-1 025	-213
<b>Intérêts courus</b>		
Intérêts courus sur Certificat de dépôt	1 487	
Intérêts courus sur dépôt à vue	15	-5
Retenue à la source sur Intérêts courus sur CD	-297	
Retenue à la source sur Intérêts courus sur dépôt à vue	-3	1
<b>Total</b>	<b>25 156</b>	<b>846</b>

**CH1 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2023** au **31.12.2023** à 279 164 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022
Rémunération du gestionnaire	256 056	276 502
Rémunération du dépositaire	14 108	14 308
<b>Total</b>	<b>279 164</b>	<b>290 810</b>

**CH2 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2023** au **31.12.2023** à 9 803 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Du 01.01.2023 Au 31.12.2023</b>	<b>Du 01.01.2022 Au 31.12.2022</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	8 257	8 469
Redevance CMF	1 186	1 202
Commissions bancaires	171	188
Impôts et taxes	180	90
TVA/Intérêts/OCA+CCA	0	5 730
Droit de timbre	8	3
<b>Total</b>	<b>9 803</b>	<b>15 682</b>

## NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par part

	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Revenus des placements	4,470	6,003	8,855	7,759
Charges de gestion des placements	-21,187	-22,071	-22,019	-23,054
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>-16,718</b>	<b>-16,068</b>	<b>-13,164</b>	<b>-15,295</b>
Autres produits	0	0	0	0
Autres charges	-0,744	-1,190	-0,739	-0,632
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>-17,462</b>	<b>-17,258</b>	<b>-13,903</b>	<b>-15,927</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0	0	0
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>-17,462</b>	<b>-17,258</b>	<b>-13,903</b>	<b>-15,927</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	2,001	-28,574	-4,319	-42,223
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2,649	0,168	16,834	0,49
Frais de négociation		0	0	0
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>4,650</b>	<b>-28,407</b>	<b>12,515</b>	<b>-41,733</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>-12,812</b>	<b>-45,665</b>	<b>-1,388</b>	<b>-57,66</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>4,650</b>	<b>-28,407</b>	<b>12,515</b>	<b>-41,733</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0	0	0	0
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>4,650</b>	<b>-28,407</b>	<b>12,515</b>	<b>-41,733</b>
Régl sur souscriptions de l'exercice	0	0	0	0
<b>Valeur liquidative</b>	<b>899,737</b>	<b>912,548</b>	<b>958,213</b>	<b>959,601</b>
<b>Charges de gestion/ actif net moyen</b>	<b>2,34%</b>	<b>2,36%</b>	<b>2,30%</b>	<b>2,33%</b>
<b>Autres charges / actif net moyen</b>	<b>0,08%</b>	<b>0,13%</b>	<b>-0,07%</b>	<b>0,06%</b>
<b>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</b>	<b>-1,93%</b>	<b>-1,85%</b>	<b>-1,45%</b>	<b>-1,61%</b>

### ***5-2 Rémunération du gestionnaire***

La gestion du **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** est confiée à la société **MAXULA GESTION**. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
- 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

### ***5-3 Rémunération du dépositaire***

La fonction de dépositaire est confiée à la **BANQUE NATIONALE AGRICOLE**. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixé à 0,1%HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 1.500 DT.

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **UIB ASSURANCES**

**Siège Social :** Rue du Lac Toba – Les berges du Lac – 1053- Tunis

La société UIB ASSURANCES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 Mars 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Karim DEROUCHE (FINOR).

## BILAN ARRETE AU 31/12/2024

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amortiss. et provisions	Net	Net
<b>AC1-Actifs incorporels</b>				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	5 231 169	602 800	4 628 370	5 110 718
	<b>5 231 169</b>	<b>602 800</b>	<b>4 628 370</b>	<b>5 110 718</b>
<b>AC2-Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	1 680 925	716 604	964 321	1 071 383
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	0	0	0	0
AC23 Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
	<b>1 680 925</b>	<b>716 604</b>	<b>964 321</b>	<b>1 071 383</b>
<b>AC3-Placements</b>				
AC31 Terrains et constructions	0	0	0	0
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	20 092 239	0	20 092 239	0
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	11 000 120	0	11 000 120	0
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	9 000 000	0	9 000 000	0
AC336- Autres	0	0	0	0
	<b>40 092 359</b>	<b>0</b>	<b>40 092 359</b>	<b>0</b>
<b>AC4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte</b>	-	-	-	-
<b>AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510 Provision pour primes non acquises	1 465	0	1 465	0
AC520 Provision d'assurance vie	1 166 706	0	1 166 706	1 206
AC530 Provision pour sinistres vie	244 068	0	244 068	0
AC560 Autre Provision Technique vie	0	0	0	0
	<b>1 412 239</b>	<b>0</b>	<b>1 412 239</b>	<b>1 206</b>
<b>AC6-Créances</b>				
<b>AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>				
AC611 Primes acquises et non émises	0	0	0	0
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	12 335	0	12 335	75
<b>AC62-Créances nées d'opérations de réassurance</b>	1 937 013	0	1 937 013	2 838
<b>AC63-Autres créances</b>				
AC631 Personnel	3 667	0	3 667	9 880
AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	483 954	0	483 954	138 015
AC633 Débiteurs divers	85 945	0	85 945	15 285
	<b>2 522 914</b>	<b>0</b>	<b>2 522 914</b>	<b>166 093</b>
<b>AC7-Autres éléments d'actif</b>				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	9 281 143		9 281 143	6 728 596
AC722 Autres charges à répartir	9 054 615	6 036 410	3 018 205	6 036 410
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	80 953		80 953	0
AC733 Autres comptes de régularisation	54 043		54 043	73 139
	<b>18 470 755</b>	<b>6 036 410</b>	<b>12 434 344</b>	<b>12 836 145</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>69 410 360</b>	<b>7 355 813</b>	<b>62 054 546</b>	<b>19 185 545</b>

## BILAN ARRETE AU 31/12/2024

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2024	31/12/2023
<b>Capitaux propres</b>		
CP1- Capitaux propres	30 000 000	30 000 000
CP1' Capital souscrit non appelé	0	<7 500 000>
CP5- Résultat reporté	<4 351 794>	<135 781>
Résultat reporté hors modifications comptables	<7 492 377>	<3 276 344>
Effet des modifications comptables	3 140 583	3 140 583
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>25 648 206</b>	<b>22 364 239</b>
CP6- Résultat de l'exercice	<6 486 199>	<4 216 033>
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>19 162 006</b>	<b>18 148 206</b>
<b>PA2-Provisions pour autres risques et charges</b>		
PA23-Autres provisions	42 769	0
	<b>42 769</b>	<b>0</b>
<b>PA3-Provisions techniques brutes</b>		
PA310- Provisions pour primes non acquises	3 682	0
PA320- Provisions assurances vie	38 647 795	3 136
PA330- Provision pour sinistres (vie)	694 133	0
	<b>39 345 590</b>	<b>3 136</b>
<b>PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>	1 412 239	1 206
	<b>1 412 239</b>	<b>1 206</b>
<b>PA6-Autres dettes</b>		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	165 154	216
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
PA63-Autres dettes	1 114 757	1 032 782
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	0	0
PA632-Personnel	320 558	362 736
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	344 149	225 049
PA634-Créditeurs divers	450 050	444 997
	<b>1 279 911</b>	<b>1 032 997</b>
<b>PA7-Autres passifs</b>		
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	812 032	0
	<b>812 032</b>	<b>0</b>
<b>Total du passif</b>	<b>42 892 540</b>	<b>1 037 340</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>	<b>62 054 546</b>	<b>19 185 545</b>

# ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE AU 31/12/2024

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2024	Opérations brutes au 31/12/2024	Cessionset / ou rétrocessions au 31/12/2024	Opérations nettes au 31/12/2024	Opérations nettes au 31/12/2023
<b>PRV1- Primes</b>				
PRV 11- Primes émises et acceptées	39 016 229	<970 847>	38 045 381	365
	<b>39 016 229</b>	<b>&lt;970 847&gt;</b>	<b>38 045 381</b>	<b>365</b>
<b>PRV2- Produits des placements</b>				
PRV 21- Revenus des placements	375 730	0	375 730	0
PRV 22- Produits des autres placements	0	0	0	0
PRV 23- Reprise de corrections de valeurs sur placements	0	0	0	0
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements	0	0	0	0
	<b>375 730</b>	<b>0</b>	<b>375 730</b>	<b>0</b>
<b>PRV3- Plus values non réalisées sur placements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PRV4- Autres produits techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHV1- Charges de sinistres</b>				
CHV 11- Montants payés	<742 774>	9636	<733 138>	<79 643>
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	<694 133>	234.432	<459 701>	0
	<b>&lt;1 436 907&gt;</b>	<b>244.068</b>	<b>&lt;1 192 839&gt;</b>	<b>&lt;79 643&gt;</b>
<b>CHV2- Variation des autres provisions techniques</b>				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	<38 644 660>	1 165 499	<37 479 160>	<1 929>
CHV 22- Autres provisions techniques	0	1 465	1 465	0
CHV 23- Provision sur contrats en unité de compte	0	0	0	0
	<b>&lt;38 644 660&gt;</b>	<b>1 166 964</b>	<b>&lt;37 477 696&gt;</b>	<b>&lt;1 929&gt;</b>
<b>CHV4- Frais d'exploitation</b>				
CHV 41- Frais d'acquisition	<2 005 822>		<2 005 822>	<224 901>
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	0		0	0
CHV 43- Frais d'administration	<1 075 370>	0	<1 075 370>	<198 634>
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs	0	1 465 190	1 465 190	1 793
	<b>&lt;3 081 192&gt;</b>	<b>1 465 190</b>	<b>&lt;1 616 002&gt;</b>	<b>&lt;421 743&gt;</b>
<b>CHV5- Autres charges techniques</b>	<b>&lt;5 048 263&gt;</b>	<b>0</b>	<b>&lt;5 048 263&gt;</b>	<b>&lt;3 089 242&gt;</b>
<b>CHV8- Charges de placement</b>				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	<90 036>	0	0	<34 834>
CHV 92- Correction de valeur sur placements	0	0	0	0
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	0	0	0	0
	<b>&lt;90 036&gt;</b>	<b>0</b>	<b>&lt;90 036&gt;</b>	<b>&lt;34 834&gt;</b>
<b>RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>	<b>&lt;8 909 099&gt;</b>	<b>1 905 375</b>	<b>&lt;7 003 724&gt;</b>	<b>&lt;3 627 027&gt;</b>

# ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2024

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2024	31/12/2024	31/12/2023
<b>RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>	<b>&lt;7 003 724&gt;</b>	<b>&lt;3 627 027&gt;</b>
<b>PRNT1- Produits des placements</b>		
PRNT11- Revenus des placements	662 810	232 460
PRNT12- Produits des autres placements	0	0
PRNT13- Reprise de corrections de valeurs sur placements	0	0
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	993	0
	<b>663 803</b>	<b>232 460</b>
<b>CHNT1- Charges des placements</b>		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	0	0
CHNT12- Correction de valeur sur placements	0	0
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	<1 554>	<1 282>
	<b>&lt;1 554&gt;</b>	<b>&lt;1 282&gt;</b>
<b>PRNT2- Autres produits non techniques</b>	277	
<b>CHNT3- Autres charges non techniques</b>	<56 469>	<809 184>
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>&lt;6 397 667&gt;</b>	<b>&lt;4 205 033&gt;</b>
CHNT4- Impôts sur le résultat	<78 032>	<500>
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>&lt;6 475 699&gt;</b>	<b>&lt;4 205 533&gt;</b>
CHNT5- Pertes Extraordinaires	<10 500>	<10 500>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>&lt;6 486 199&gt;</b>	<b>&lt;4 216 033&gt;</b>
CHNT6- Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		
<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>	<b>&lt;6 486 199&gt;</b>	<b>&lt;4 216 033&gt;</b>

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2024 (Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2024	31/12/2024	31/12/2023
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements des primes reçues des assurés	39 161 869	616
Sommes versées pour paiement des sinistres	<502 153>	0
Décaissements de primes pour les cessions	<28 800>	0
Commissions versées aux intermédiaires	<669 516>	0
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	<2 549 777>	<3 105 134>
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	<40 114 689>	0
Encaissements liés à la cession de placements financiers		67 912
Impôts, taxes et versements assimilés	<1 644 752>	<933 430>
Produits financiers reçus	1 565 464	232 460
Impôts sur les bénéfices payés		
Autres mouvements	<1 853>	<1 613>
<b>Flux de trésorerie affecté à l'exploitation</b>	<b>&lt;4 784 208&gt;</b>	<b>&lt;3 739 189&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	<160 696>	<618 152>
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>&lt;160 696&gt;</b>	<b>&lt;618 152&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions	7 500 000	7 500 000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>7 500 000</b>	<b>7 500 000</b>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	<548>	
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>2 554 548</b>	<b>3 142 659</b>
Trésorerie de début de l'exercice	6 726 596	3 583 937
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>9 281 143</b>	<b>6 726 596</b>

## Tableau des engagements reçus et donnés au 31/12/2024 (Exprimé en dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
HB1 Engagements reçus	0	0
HB2 Engagements donnés	0	0
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	0	0
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	0	0
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	0	0
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0	0

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS  
AU 31 DECEMBRE 2024**

## 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société UIB Assurances a pour objet toutes opérations d'assurances sur la vie et, d'une façon générale, toutes opérations comportant des engagements dans l'exécution desquels intervient la durée de la vie humaine, ainsi que les opérations de capitalisation.

Elle peut traiter toutes opérations connexes aux assurances sur la vie et de capitalisation dans les limites de la réglementation en vigueur, ainsi que toutes opérations commerciales, financières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

La Société peut, en outre, pratiquer toutes autres opérations d'assurances, de financement et de gestion pour le compte d'autrui, que les sociétés d'assurances sur la vie ou de capitalisation sont ou seraient autorisées à pratiquer.

L'objet de la Société renferme également la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations en lien avec l'activité d'assurances sur la vie ou connexe de la Société, par voie de fusion, apports, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

La société est régie par les lois en vigueur en Tunisie et notamment la loi n°92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du Code des Assurances et la loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales.

### - Identité

Raison Sociale : UIB Assurances

Capital Social : 30 000 000 Dinars

Identifiant unique : 1685183L

Siège social : Rue du Lac Toba – Les berges du Lac – 1053- Tunis

### - Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de l'UIB Assurances est présidé par M. Kamel NEJI et se compose comme suit :

Noms	Date d'expiration du mandat / durée du mandat
Mr. KAMEL NEJI	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans
UIB représentée par Mr DUBOIS PHILIPPE JOSEPH BERNARD <sup>1</sup>	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans
Mme ILHEM BOUAZIZ	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans
Mme MOLKA FAKHFAKH	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans
Mme NADIA ZOUARI	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans
Mr. MOHAMED BESSA <sup>1</sup>	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2026 : 3 ans
Mme FTAMA LOUHICHI <sup>1</sup>	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2026 : 3 ans

<sup>1</sup> Changement du représentant permanent de l'UIB et nomination de deux administrateurs par l'AGO tenue le 25 Octobre 2024

- **Directeur Général** : M. Mondher KHABCHECHE

## 2. LES FAITS MARQUANTS DU SECTEUR DES ASSURANCES

- La FTUSA a concrétisé le projet de création d'une plateforme d'échanges inter-compagnies qui a été lancée début 2024.
- Le lancement par FTUSA de la 1ère édition d'un évènement dédié au Risk Management en 7 mars 2024, sous le thème « Classement des risques émergents 2023 : Vision du secteur des assurances ».
- La création officielle par la FTUSA de l'Agence de Lutte contre la Fraude et l'Arnaque (ALFA) dans le secteur des assurances, en 5 juillet 2024.

### **En matière de réglementation, l'année 2024 était marquée par :**

- La loi organique relative aux droits des patients et à la responsabilité médicale a été publiée, le 20 juin 2024, dans le Journal officiel (JORT). Cette loi est destinée à garantir les droits des patients et à protéger les médecins en créant un cadre légal clair pour ce qui est de la responsabilité médicale.
- La loi des finances 2025 qui est parue au JORT du 10 décembre 2024. Les principales nouveautés, pour le secteur des assurances, se présentent comme suit :
- La création d'un Fonds d'assurance pour la perte d'emploi pour des raisons économiques.
- L'introduction d'un fonds de protection sociale destiné aux ouvrières tunisiennes travaillant dans le secteur agricole.
- La création d'un Fonds de Garantie des victimes des accidents de la circulation et l'élargissement du champ d'intervention de ce fonds pour inclure l'indemnisation des dommages en cas de non-souscription à un contrat d'assurance.
- Augmentation des taux de l'IRPP et de l'IS.

### **3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la société sont établis par référence aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du Système Comptable des Entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définies par le décret 96-2459, portant approbation du Cadre Conceptuel et plus particulièrement par les Normes Comptables Sectorielles relatives aux Entreprises d'Assurances et de Réassurances (NCT 26, 27, 28, 29, 30 & 31).

#### **3.1. Actifs incorporels**

Les actifs Incorporels qui répondent aux critères de classement en tant qu'actifs, prévus par les Normes Comptables N°6, sont pris en compte à leurs coûts d'acquisitions.

Conformément à la norme comptable tunisienne NCT°11, ce poste a subi un changement d'estimation comptable en 2022.

Le taux d'amortissements a été estimé à 10% à partir de 2022 au lieu de 20% au cours de 2021. La durée d'amortissement des logiciels a été prolongée afin de mieux respecter le plan attendu de consommation des avantages économiques qui seront procurés par ces immobilisations.

#### **3.2. Actifs corporels d'exploitation**

Les actifs corporels d'exploitation qui répondent aux critères de classement en tant qu'actifs, prévus par les Normes Comptables N°5, sont pris en compte à leurs coûts d'acquisitions.

La valeur amortissable de ces actifs est linéairement répartie sur la durée d'utilisation de chaque immobilisation.

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

- Ordinateurs et accessoires : 20%
- Imprimantes et scanners : 20%
- Matériel de transport : 20%
- Serveurs et composantes des serveurs : 20%
- Réseaux – Téléphones : 10%
- Aménagement siège social : 10%

#### **3.3. Placements**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme comptable NCT 31.

Les revenus de placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

##### **3.3.1 Bons, Obligations et Titres à Revenus Fixes**

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

##### **3.3.2 Titres à revenus variables**

Ils sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisitions hors frais accessoires sur achats. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage.

Cette dernière correspond à la valeur déterminée sur la base du cours moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la date de clôture du bilan pour les titres cotés en bourse et à la valeur mathématique calculée sur la base des états financiers des sociétés dans laquelle la compagnie détient une participation pour les actions et les titres non cotés.

Les moins-values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions et constatées par conséquent en résultat de l'exercice. Les plus-values latentes ne sont pas portées en résultat de l'exercice.

### **3.4. Frais préliminaires :**

Conformément à la possibilité offerte par les normes comptables (plus précisément la NCT°10), les frais engagés avant la date de démarrage de l'activité ont été enregistrés en frais préliminaires. Ils correspondent à l'ensemble des charges engagées au moment de la création de l'entité, dans le cadre du lancement de son activité. Cette option est activable lorsque l'entité affiche une rentabilité globale attendue au cours des exercices ultérieurs.

Ces frais préliminaires font l'objet d'un report sur les exercices suivants ; les charges ainsi reportées seront résorbées sur une durée maximale de 3 ans à partir de la date d'entrée effective en exploitation mais sans dépasser 5 ans à partir de l'exercice d'engagement de chaque charge.

### **3.5. Primes émises et acceptées :**

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

### **3.6. Provisions techniques :**

#### ▪ **Provision mathématique Vie :**

La provision mathématique représente la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

#### ▪ **Provision pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

#### ▪ **Provision pour frais de gestion :**

Elle est constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

#### ▪ **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

### **3.7. Les opérations de réassurances:**

Les opérations courantes et les opérations d'inventaires au titre de la réassurance sont comptabilisées sur la base des principes établis par les normes comptables en vigueur.

### **3.8. Ventilation des frais généraux par destination :**

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clés de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie.
- Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

## 4. ACTIVITE DE LA COMPAGNIE AU 31/12/2024

### ▪ Production & Structure du portefeuille (Voir PRV1Primes):

Au 31 décembre 2024, la Compagnie a réalisé un chiffre d'affaires de 39 019 890 DT contre 526 DT au 31 décembre 2023.

### ▪ Réassurance & Acceptation :

Le solde réassurance s'est établi au 31/12/2024 à 1 905 375 DT contre 2 838 DT au 31/12/2023.

### ▪ Les Autres charges techniques & non techniques :

Les autres charges techniques & non techniques, s'élèvent au 31/12/2024, respectivement à 5 048 263 DT et 56 469 DT contre 3 089 242 DT et 809 184 DT au 31/12/2023.

## 5. ANALYSE DES ETATS FINANCIERS AU 31/12/2024

### 5.1. Actifs

#### 5.1.1. AC1 : Les actifs incorporels

Les actifs incorporels présentent au 31 décembre 2024 une valeur comptable nette de 4 628 370 DT contre une valeur comptable nette de 5 110 718 DT au 31 décembre 2023. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31/12/2024			Amortissements cumulés au 31/12/2024			VCN	
	Valeur brute 31/12/2023	Acquisitions 2024	Valeur brute 31/12/2024	Amort Cumulé au 31/12/2023	Dotations de la période	Amort Cumulé au 31/12/2024	VCN au 31/12/2024	VCN au 31/12/2023
Logiciels	5 231 169	0	5 231 169	120 452	482 348	602 800	4 628 370	5 110 718
<b>Total</b>	<b>5 231 169</b>	<b>0</b>	<b>5 231 169</b>	<b>120 452</b>	<b>482 348</b>	<b>602 800</b>	<b>4 628 370</b>	<b>5 110 718</b>

#### 5.1.2. AC2 : Les actifs corporels d'exploitation

Le solde de la rubrique « actifs corporels nets » s'élève au 31 décembre 2024 à 964 321 DT contre 1 071 383 DT au 31 décembre 2023. Il se détaille comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31/12/2024			Amortissements cumulés au 31/12/2024			VCN	
	Valeur brute 31/12/2023	Acquisitions 2024	Valeur brute 31/12/2024	Amort Cumulé au 31/12/2023	Dotations de la période	Amort Cumulé au 31/12/2024	VCN au 31/12/2024	VCN au 31/12/2023
Ordinateurs et accessoires	135 482	-	135 482	66 081	26 749	92 831	42 652	69 401
Imprimantes et scanners	10 343	1 391	11 734	4 867	1 633	6 500	5 234	5 475
Matériel de transport	248 600	146 980	395 580	88 418	53 747	142 164	253 416	160 183
Serveurs et composantes des serveurs	658 114	-	658 114	212 223	131 623	343 845	314 268	445 891
Réseaux – Téléphones	33 417	2 541	35 958	9 271	3 592	12 863	23 094	24 146
Matériel de bureau et informatique	81 864	289	82 153	21 758	17 343	39 101	43 053	60 106
Aménagement siège social	349 765	12 139	361 904	43 584	35 715	79 299	282 605	306 183
<b>Total</b>	<b>1 517 585</b>	<b>163 340</b>	<b>1 680 925</b>	<b>446 202</b>	<b>270 402</b>	<b>716 604</b>	<b>964 321</b>	<b>1 071 383</b>

#### 5.1.3. AC3 : Placements

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 40 092 359 DT. Il se détaille comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31-12-2024
Parts d'OPVCM et part dans FCP	20 092 239
Obligations et autres titres à revenus fixe	11 000 120
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	9 000 000
<b>Total placements</b>	<b>40 092 359</b>

#### 5.1.4. AC5 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 1 412 239 DT. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Provisions d'assurance Vie	1 166 706	1 206
Provisions pour Sinistre Vie	244 068	-
Provisions pour Primes non acquises	1 465	-
<b>Total</b>	<b>1 412 239</b>	<b>1 206</b>

#### 5.1.5. AC6 : Créances

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 2 522 914 DT contre 166 093 DT 31 décembre 2023, soit une augmentation de 2 356 821 DT. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Créances nées d'opération de réassurance	1 937 013	2 838
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	483 954	138 015
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	12 335	75
Personnel	3 667	9 880
Débiteurs divers	85 945	15 285
<b>Total</b>	<b>2 522 914</b>	<b>166 093</b>

#### 5.1.6. AC7 : Les autres éléments d'actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 12 434 344 DT contre 12 836 145 DT au 31 décembre 2023, soit une diminution de 401 801 DT. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	9 281 143	6 726 596	(A)
Autres charges à répartir	9 054 615	6 036 410	(B)
Intérêts et loyers acquis et non échus	80 953	0	
Autres comptes de régularisation	54 043	73 139	(C)
<b>Total</b>	<b>18 470 755</b>	<b>12 836 145</b>	
Résorptions des charges à répartir (*)	<6 036 410>		
<b>Total</b>	<b>12 434 344</b>	<b>12 836 145</b>	

(\*) Il s'agit de résorptions des frais préliminaires exercice 2023 & 2024.

(A) Il s'agit des avoirs en banques.

(B) Le poste Autres charges à répartir enregistre les frais préliminaires liées aux frais de constitution et de mise en place des outils nécessaires pour le lancement de l'activité de l'UIB Assurances, conformément à la norme comptable tunisienne NCT°10 (« Norme comptable relative aux charges reportées »)

L'ensemble des charges imputables à la création de l'entité et à la mise en place des outils (depuis 2020 et jusqu'au 30/11/2023) ont été reclassées en Autres charges à répartir. Ce changement de méthode comptable a été réalisé conformément à la norme comptable tunisienne NCT°11 (« Norme comptable relative aux modifications comptables »).

Le tableau ci-dessous retrace la décomposition des charges affectées aux frais préliminaires :

Libellé	2020	2021	2022	2023	Total
Services extérieurs	10 508	242 241	379 791	112 022	744 562
Autres services extérieurs	80 364	373 986	160 519	220 499	835 368

Charges de personnel	278 642	1 988 804	2 514 557	2 092 709	6 874 712
Impôts et taxes rattachés aux charges de personnel	7 243	49 531	63 037	52 587	172 398
Dotations aux amortissements serveurs, matériels informatiques	2 041	107 223	146 860	157 538	413 662
Frais de constitution de la société (2020)	13 914				13 914
<b>Total</b>	<b>392 712</b>	<b>2 761 784</b>	<b>3 264 764</b>	<b>2 635 355</b>	<b>9 054 615</b>

(C) Le solde des autres comptes de régularisation actifs s'élève au 31 décembre 2024 à 54 043 DT contre 73 139 DT au 31 décembre 2023 soit une diminution de 19 096 DT :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Autres charges constatées d'avance	53 690	73 139
Différences/prix de remboursement à percevoir / BTA	353	0
<b>Total</b>	<b>54 043</b>	<b>73 139</b>

## 5.2. Capitaux propres et passifs

### 5.2.1 Les capitaux propres avant résultat de l'exercice

Le capital social est fixé à 30 000 000 TND divisé en 300 000 actions nominatives de 100 TND chacune entièrement souscrites et totalement libérées. Il est réparti entre les actionnaires comme suit :

Noms / prénoms	Nombre d'actions à souscrire	Montant souscrit et totalement libéré en dinars
UIB	299 994	29 999 400
Mme Moufida Hamza	1	100
Mr Dubois Philippe Josephe Bernard (*)	1	100
M. Kamel Néji	1	100
Mme Ilhem Bouaziz	1	100
Mme Molka Fakhfakh	1	100
Mme Nadia Zouari	1	100
<b>Total</b>	<b>300 000</b>	<b>30 000 000</b>

(\*) Action UIB Assurance précédemment détenue par Mr Raoul LABBE DE LA GENARDIER

Les capitaux propres de la compagnie ainsi que les mouvements y afférents se détaillent au 31 décembre 2024 comme suit :

Libellé	Capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres avant affectation résultat</b>	<b>22 500 000</b>	<b>&lt;135 761&gt;</b>		<b>22 364 239</b>
Affectation AGO du 08/03/2024		<4 216 033>		<4 216 033>
Résultat au 31 décembre 2024			<6 486 199>	<6 486 199>
Libération 4/4 du Capital	7 500 000			7 500 000
<b>Solde 31/12/2024</b>	<b>30 000 000</b>	<b>&lt;4 351 794&gt;</b>	<b>&lt;6 486 199&gt;</b>	<b>19 162 006</b>

Le total des capitaux propres après résultat de l'exercice s'élève au 31 décembre 2024 à 19 162 006 DT.

### 5.2.2 PA2 : Provisions pour autres risques et charges

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 42 769 DT.

Il est à noter que la société a reçu courant 2024 une notification suite à une mission de vérification CNSS portant sur les exercices 2021-2022-2023.

En couverture des risques éventuels et sur la base de cette notification, la société a constaté dans ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 les provisions jugées nécessaires.

### 5.2.3 PA3 : Provisions techniques brutes

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 39 345 590 DT. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Provisions d'assurance Vie	38 647 795	3 136
Provisions pour Primes non acquises	3 662	0
Provisions pour Sinistre Vie	694 133	0
<b>Total</b>	<b>39 345 590</b>	<b>3 136</b>

### 5.2.4 PA5 : Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 1 412 239 DT contre 1 206 DT au 31 décembre 2023.

### 5.2.5 PA6 : Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2024 à 1 279 911 DT contre 1 032 997 DT au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 246 914 DT. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	165 154	216	164 938
Personnel	320 558	362 736	<42 178>
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	344 149	225 049	119 100 (A)
Créditeurs divers	450 050	444 997	5 053 (B)
<b>Total</b>	<b>1 279 911</b>	<b>1 032 997</b>	<b>246 914</b>

(A): le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Etat, impôts et taxes	211 886	83 251	128 635
Etat, organismes de sécurité sociale	132 263	141 798	<9 535>
<b>Total</b>	<b>344 149</b>	<b>225 049</b>	<b>119 100</b>

(B) : Les dettes envers les créditeurs divers se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Charge à payer	408 565	391 969	16 596
Divers fournisseurs	41 485	53 028	<11 543>
<b>Total</b>	<b>450 050</b>	<b>444 997</b>	<b>5 053</b>

### 5.2.6 PA7 : Les autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 812 032 DT et correspond aux intérêts perçus d'avances.

## 5.3. Notes sur l'Etat de Résultat

### 5.3.1 PRV1 Primes

Les primes émises et acceptées nettes des cessions de réassurance s'élèvent à 38 045 381 DT au 31 décembre 2024, détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Primes émises nettes d'annulations	39 019 890	526	39 019 364
Variation de la Provision pour primes non acquises	<3 662>	0	<3 662>
<b>Primes émises nettes</b>	<b>39 016 229</b>	<b>526</b>	<b>39 015 703</b>
Primes cédées	<970 847>	<161>	<970 686>
<b>Total net</b>	<b>38 045 381</b>	<b>365</b>	<b>38 045 016</b>

### 5.3.2 PRV2 Produits des placements

Les produits des placements totalisent 375 730 DT au 31 décembre 2024.

### 5.3.3 CHV1 Charge de sinistres

Les charges de sinistres et des prestations payées nettes de cessions de réassurance totalisent 1 192 839 DT au 31 décembre 2024, détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Charges de Sinistres	1 436 907	79 643	1 357 264
Charges de Sinistres à la charge de Réassureurs	<244 068>	-	<244 068>
<b>Total</b>	<b>1 192 839</b>	<b>79 643</b>	<b>1 113 196</b>

### 5.3.4 CHV2 Variation des autres provisions

La variation des autres provisions techniques s'élève à 37 477 696 DT au 31 décembre 2024, détaillée comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Provisions d'assurance vie	38 644 660	3 136	38 641 524
<b>Total brut de la variation des autres provisions d'assurance vie</b>	<b>38 644 660</b>	<b>3 136</b>	<b>38 641 524</b>
Part des réassureurs dans les provisions techniques	<1 166 964>	<1 206>	<1 165 758>
<b>Total net de la variation des autres provisions d'assurance vie</b>	<b>37 477 696</b>	<b>1 929</b>	<b>37 475 766</b>

### 5.3.5 CHV4 Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation nettes totalisent 1 616 002 DT au 31 décembre 2024 contre 421 743 DT au 31 décembre 2023.

Ils correspondent aux frais directement ou indirectement imputables aux activités d'acquisition et d'administration des contrats, nets de commissions reçues des réassureurs.

### 5.3.6 CHV5 Autres charges techniques

Les autres charges techniques totalisent 5 048 263 DT au 31 décembre 2024 contre 3 089 242 DT au 31 décembre 2023 et correspondent essentiellement à la dotation pour résorption des frais préliminaires.

Les autres charges techniques correspondent aux frais internes et externes qui exceptionnellement ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations définies par la norme NCT 30.

### 5.3.7 CHV9 Charges de placements

Les charges de placements totalisent 90 036 DT au 31 décembre 2024 contre 34 834 DT au 31 décembre 2023.

Elles correspondent aux frais directement imputables, tels que les frais de bourse et les frais de courtage, ainsi que les frais indirectement imputables aux activités de gestion des placements, tels que les charges de personnel, les loyers et les amortissements des équipements d'exploitation.

#### **5.3.8 PRNT1 Produits des placements**

Les produits des placements totalisent 663 803 DT au 31 décembre 2024 contre 232 460 DT au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 433 343 DT.

#### **5.3.9 CHNT3 Autres charges non techniques**

Les Autres charges non techniques totalisant 56 469 DT au 31 décembre 2024 contre 809 184 DT au 31 décembre 2023.

### **5.4. Notes sur l'Etat de Flux de Trésorerie**

La trésorerie de fin d'exercice s'élève à 9 281 143 DT.

#### **(A) Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation**

Ces flux totalisent <4 784 208> DT. Ils proviennent essentiellement des rubriques suivantes :

- Encaissements des primes reçues des assurés s'élèvent à 39 161 869 DT
- Produits financiers reçus s'élèvent à 1 565 464 DT
- Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers <40 114 689> DT
- Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel s'élèvent à <2 549 777> DT
- Impôts, taxes et versements assimilés s'élèvent à <1 644 752> DT
- Commissions versées aux intermédiaires s'élèvent à <669 516> DT
- Sommes versées pour paiement des sinistres s'élèvent à <502 153>DT
- Décaissements de primes pour les cessions s'élèvent à <28 800> DT

#### **(B) Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement**

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à <160 696> DT.

#### **(C) Flux de trésorerie provenant des activités de financement**

Les encaissements provenant des activités de financement s'élèvent à 7 500 000 DT provenant de la libération du 4<sup>ème</sup> quart du capital.

## 5.5. Notes sur le décompte fiscal

### TABLEAU FISCAL DE L'EXERCICE 2024

<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables (avant IS,CSS et taxe conjoncturelle)</b>		<b>&lt;6 397 667&gt;</b>
<b>1- REINTEGRATIONS</b>		<b>43 009</b>
- Dons et subventions excédentaires		-
- Interêts et pénalités de retard		-
- Taxes sur les voyages		-
- Cadeaux et frais de réception excédentaires		-
- Provisions pour risques et charges		42 769
- Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles		240
- Impôts directs supportés aux lieux et plaxe d'autrui		-
<b>2- DEDUCTIONS</b>		<b>-</b>
- Reprise sur des provisions antérieurement réintégrées		-
<b>RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION DES PROVISIONS</b>		<b>&lt;6 354 658&gt;</b>
- Déductions des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal		
* Provisions pour créances douteuses		-
* Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées		-
* Provisions pour risques d'exigibilité des engagements techniques		-
<b>RESULTAT FISCAL APRES DEDUCTION DES PROVISIONS ET AVANT DEDUCTION DES DEFICITS ET AMORTISSEMENTS</b>		<b>&lt;6 354 658&gt;</b>
<b>3- DEDUCTIONS DES AMORTISSEMENTS DIFFERES ET DES DIFICITS REPOTES</b>		<b>0</b>
- Réintégration des amortissements de l'exercice		3 770 955
- Déduction des déficits reportés		
- Déduction des amortissements de l'exercice (*)		<3 770 955>
- Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires (*)		
<b>RESULTAT FISCAL APRES DEDUCTION DES DES DEFICITS ET AMORTISSEMENTS</b>		<b>&lt;6 354 658&gt;</b>
<b>4- DEDUCTIONS DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES</b>		<b>-</b>
- Dividendes et assimilés		-
- Plus value de cession des actions cotées		-
<b>RESULTAT FISCAL APRES DEDUCTION DES DEFICITS ET AMORTISSEMENTS</b>		<b>&lt;6 354 658&gt;</b>
- Déduction pour reinvestissement		-
<b>RESULTAT IMPOSABLE</b>		<b>&lt;6 354 658&gt;</b>

(\*) Les amortissements différés non encore imputables au 31 décembre 2024 s'élèvent à 6 942 150 DT et se détaillent comme suit :

Amortissements différés 2021:	11 221
Amortissements différés 2022:	27 476
Amortissements différés 2023:	3 132 499
Amortissements différés 2024:	3 770 955
	<b>6 942 151</b>

## **6. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se présentent comme suit :

- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 18 Novembre 2024, des contrats IFC avec UIB et UIB Finance.

Le montant des primes constatés au titre de l'exercice 2024 s'élève à 36 408 471 DT.

- L'UIB Assurances a constaté au titre de l'exercice 2024 une charge correspondant aux commissions de placement pour un montant de 7 513 DT et revenant à L'UIB Finance.
- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 avril 2021, un contrat de sous location avec L'UIB Assurances moyennant un loyer annuel de 92 675 DT en TTC avec une majoration de cinq pour cent tous les ans. Durant toute la durée des travaux d'aménagement, la quotité du loyer à régler par UIB Assurances a été fixée à la moitié du loyer annuel global. Les travaux d'aménagement du siège loué ont été finalisés fin septembre 2022.

Le montant de la charge de loyers constaté au titre de l'exercice 2024 s'élève à 103 121 DT en TTC.

- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 19 novembre 2021, une convention d'infogérance avec la banque UIB portant sur le déploiement d'un système standard en termes d'hébergement, de traitement, de sauvegarde et de sécurité des données de l'UIB Assurances par la banque UIB.

Les prestations d'infogérance ont été estimées par la banque à un montant de 346 606 DT en TTC au titre de l'exercice 2024.

- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 avril 2021, un contrat avec la banque UIB portant sur la tenue de registre des comptes en valeurs mobilières émises par l'UIB Assurances.

En contrepartie des services rendus, l'UIB Assurances a comptabilisé la charge pour un total de 1190 DT en TTC.

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue en 26 octobre 2023 entre L'UIB assurances et l'UIB. La commission revenant à l'UIB en contre partie des contrats d'assurances conclu en 2024 s'élève à 888 473 DT.

## **7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 février 2025, par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS  
AU 31 DECEMBRE 2024**

**ANNEXE 8- Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs**

Annexe n°8 :Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs AU 31/12/2024  
(Exprimé en dinars)

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:	
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture			
					Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov		
<b>1. Actifs incorporels</b>														
1.1 Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	5 231 169	0	0	5 231 169	120 451	0	482 348	0	0	0	0	602 800	0	4 628 370
1.3 Fonds de commerce	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.4 Acomptes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total 1 :</b>	<b>5 231 169</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 231 169</b>	<b>120 451</b>	<b>0</b>	<b>482 348</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>602 800</b>	<b>0</b>	<b>4 628 370</b>
<b>2. Actifs corporels d'exploitation</b>														
2.1 Installations techniques et machines	1 517 585	163 340	0	1 680 925	446 202	0	270 402	0	0	0	0	716 604	0	964 321
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.3 Acomptes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total 2 :</b>	<b>1 517 585</b>	<b>163 340</b>	<b>0</b>	<b>1 680 925</b>	<b>446 202</b>	<b>0</b>	<b>270 402</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>716 604</b>	<b>0</b>	<b>964 321</b>
<b>3. Placements</b>														
<b>3.4 Autres placements financiers</b>	<b>0</b>	<b>40 092 359</b>	<b>0</b>	<b>40 092 359</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 092 359</b>
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	0	20 092 239	0	20 092 239	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 092 239
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	0	11 000 120	0	11 000 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 000 120
3.4.3 Prêts hypothécaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.4.4 Autres prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	0	9 000 000	0	9 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 000 000
3.4.6 Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>3.5 Créances pour espèces déposées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>3.6 Placements des contrats en UC</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total 3 :</b>	<b>0</b>	<b>40 092 359</b>	<b>0</b>	<b>40 092 359</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 092 359</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>6 748 754</b>	<b>40 255 699</b>	<b>0</b>	<b>47 004 453</b>	<b>566 653</b>	<b>0</b>	<b>752 750</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 319 403</b>	<b>0</b>	<b>45 685 050</b>

**Annexe 9- État récapitulatif des placements AU 31/12/2024  
(Exprimé en dinars)**

Désignation:	Valeur brute	Valeur nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	0	0	0	0
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	20 092 239	20 092 239	20 115 640	23 402
Autres parts d'OPCVM	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 000 120	11 000 120	11 000 120	0
Prêts hypothécaires	0	0	0	0
Autres prêts et effets assimilés	0	0	0	0
Autres dépôts	9 000 000	9 000 000	9 000 000	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	0	0	0	0
<b>TOTAL:</b>	<b>40 092 359</b>	<b>40 092 359</b>	<b>40 115 760</b>	<b>23 402</b>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	39 672 915	39 672 915		
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	9 288 545	9 288 545		

**ANNEXE 11- Ventilation des charges et des produits des placements**

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers	0	0	0	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	0	1 039 533	1 039 533	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements	0	0	0	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)	0	0		
<b>Total produits des placements</b>	<b>0</b>	<b>1 039 533</b>	<b>1 039 533</b>	
Intérêts	0	0	0	CHNT11+CHV91
Frais externes	0	91 590	91 590	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais	0	0		
<b>Total charges des placements</b>	<b>0</b>	<b>91 590</b>	<b>91 590</b>	

**Annexe n° 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance vie**

LIBELLES	TOTAL
Primes	39 016 229
Charges de prestations	<1 436 907>
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	<38 644 660>
<b>Solde de souscription</b>	<b>&lt;1 065 339&gt;</b>
Frais d'acquisition	<2 005 822>
Autres charges de gestion nettes	<6 123 633>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>&lt;8 129 455&gt;</b>
Produits nets de placements	285 694
<b>Solde financier</b>	<b>285 694</b>
Primes cédées et/ou retrocédées	<970 847>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	244 068
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	1 166 964
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	1 465 190
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>1 905 375</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>&lt;7 003 724&gt;</b>
<b><u>Informations complémentaires</u></b>	
Montant des rachats	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	39 345 590
Provisions techniques brutes à l'ouverture	3 136

**Annexe n° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs  
de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2024**

Année d'inventaire	Exercice 2023	Exercice 2024
<b>Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)</b>		
* Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	-	-
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	-	-
<b>Participation aux résultats des contrats d'assurance vie (2)</b>	<b>1 568</b>	<b>19 325 466</b>
* Provisions mathématiques moyennes	1 568	19 325 466
* Montant minimum de participation		
* Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB		

La première partie du tableau (1) correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices.

Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau (2) reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

**Annexe n° 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers**  
**Catégorie : Vie au 31/12/2024**

LIBELLES	Raccordement	TOTAL
Primes	PRV 1 1°colone	39 016 229
Charges de prestations	CHV1 1°colonne	<1 436 907>
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1°colonne	<38 644 660>
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 – PRV3 1° colonne	0
<b>Solde de souscription</b>		<b>&lt;1 065 339&gt;</b>
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	<2 005 822>
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5	<6 123 633>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>&lt;8 129 455&gt;</b>
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	285 694
<b>Solde financier</b>		<b>285 694</b>
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2°colonne	<970 847>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2°colonne	244 068
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2°colonne	1 166 964
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2°colonne	1 465 190
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>		<b>1 905 375</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>&lt;7 003 724&gt;</b>
<b><u>Informations complémentaires</u></b>		
Montant des rachats		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		39 345 590
Provisions techniques brutes à l'ouverture		3 136

## **I - RAPPORT GENERAL**

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs les Actionnaires de la Société « UIB ASSURANCES »

### **I- Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « UIB ASSURANCES », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, les états de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de D : 19.162.006, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à D : 6.486.199.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 28 février 2025.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme

nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 06 mars 2025

**FINOR**

Karim DEROUICHE

## **II - RAPPORT SPECIAL**

## **I.1 RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs les Actionnaires de la Société « UIB ASSURANCES »

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions des articles précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisations et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I- Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :**

- Votre conseil d'administration réuni en date du 25 octobre 2024 a autorisé la conclusion d'un contrat d'Indemnité de Fin de Carrière (IFC) avec l'UIB.

En vertu de ce contrat, les primes émises au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à D : 36.247.248.

- Votre conseil d'administration réuni en date du 25 octobre 2024 a autorisé la conclusion d'un contrat d'Indemnité de Fin de Carrière (IFC) avec l'UIB Finance.

En vertu de ce contrat, les primes émises au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à D : 161.223.

### **II- Conventions et opérations conclues au cours des exercices antérieurs :**

- Votre société a conclu en 2023 une convention cadre de bancassurance avec l'UIB qui mandate cette dernière pour conclure des contrats d'assurance en nom de votre société et pour son compte par l'intermédiaire du réseau bancaire de l'UIB. Votre société délègue ainsi la réalisation d'un certain nombre d'actes de gestion afférents au contrat d'assurance à l'Intermédiaire UIB Banque.

Le contrat est conclu pour une durée initiale fixée à trois ans et sera renouvelé annuellement par tacite reconduction.

En contrepartie, l'UIB bénéficie, dans le cadre de la distribution des contrats d'assurance, d'une rémunération sous la forme d'une commission de distribution calculée en pourcentage du montant de la prime d'assurance encaissée nette de droits et de taxes.

Les charges constatées à ce titre à la clôture de l'exercice 2024 s'élèvent à D : 888.473.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 29 septembre 2023.

- Votre société a conclu un contrat de sous location avec l'UIB portant sur la totalité du 2ème étage de l'immeuble situé au Rue du Lac Toba 1053 les Berges du Lac 1 à Tunis et ce, pour le besoin d'exercice des activités assurancielles et commerciales relevant de l'objet social de votre société.

Ce contrat a pris effet le 30 mai 2021 et s'étend sur une période de dix ans, renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie, l'UIB perçoit, annuellement et d'avance, un loyer annuel global de D : 92.675 TTC avec une augmentation annuelle de 5% à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Les charges constatées à ce titre à la clôture de l'exercice s'élèvent à D : 103.121 TTC.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 22 avril 2021.

- Votre société a conclu avec l'UIB, en tant qu'intermédiaire agréé, un contrat en vertu duquel cette dernière assure la tenue du registre des valeurs mobilières émises par votre société.

En contrepartie des services rendus, l'UIB Banque perçoit une rémunération annuelle de D : 1.000 hors taxes.

Les charges constatées à ce titre à la clôture de l'exercice s'élèvent à D : 1.190 TTC.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 22 avril 2021.

- Votre conseil d'administration tenu le 19 Novembre 2021 a autorisé la conclusion des deux contrats suivants avec l'UIB :

- Un contrat cadre des prestations de services à assurer par l'UIB. Ce contrat cadre (MSA : Master Services Agreement) est exécuté à travers la conclusion de sous contrats d'application (CSA : Client Services Agreement) à la demande de votre société. Les termes de chaque contrat d'application seront fixés par votre société et porteront soit à des contrats d'infogérance soit à des contrats de sécurité financière.

En contrepartie des services rendus pour chaque contrat d'application (CSA), votre société versera à l'UIB une rémunération correspondant au prix de revient qui sera déterminé par les services financiers de la banque en se basant sur les coûts analytiques subis, majorés d'une marge de pleine concurrence et ce en respect des règles de prix de transfert entre entités liées.

- Un contrat de prestation de services (CSA), sous forme d'infogérance, qui sont assurés par l'UIB. Ces prestations d'infogérance se détaillent comme suit :

- Support IT et Support Utilisateur : Le service de support utilisateur à destination de votre société.
- Hébergement : L'hébergement d'équipements informatiques physiques dédiés au Client dans les Datacenters externalisés.
- Connectivité Réseaux LAN, WAN et accès Interne.
- Approvisionnement : Gestion et administration des machines, Gestion des serveurs physiques et virtuels pour le Client dans les Datacenters externalisés et mutualisés sur le site principal et le site secondaire.
- Gestion du Stockage et des fichiers : Fourniture au Client de capacité de stockage avec le niveau de performance adéquat dans les Datacenters externalisés et mutualisés.
- Sauvegarde et restauration : Service de sauvegarde des données selon les politiques de sauvegarde prédéfinies. Service de restauration des données à la demande.
- Base de Données : Service de mise à disposition et d'administration des bases de données utilisées par les applications du Client.
- Plan de continuité d'activité : Reprise des activités informatiques après un sinistre important.
- Point d'accès Internet : Fourniture des éléments du service de connexion à l'Internet ainsi que des moyens d'accès ouvert aux partenaires.
- Sécurité Opérationnelle : Gestion et supervision de la sécurité de l'infrastructure au moyen d'antivirus, de correctifs, de surveillance.
- Service pour la fourniture et la gestion de solutions de sécurité informatique.
- Poste de travail : Concerne la prise en charge du déploiement, du support et de la maintenance des solutions postes de travail.

Ces deux contrats ont été signés en mars 2023.

Dans ce cadre, l'UIB a réalisé, au cours de l'exercice 2024, des prestations qui sont essentiellement relatives à l'intervention de ses équipes dans le cadre d'installation des serveurs et de maintenance pour le compte de votre société.

Les charges constatées à ce titre à la clôture de l'exercice s'élèvent à D : 346.606 TTC.

### **III- Obligations et engagements envers les dirigeants sociaux :**

Le conseil d'administration réuni en date du 29 septembre 2023 a décidé de nommer Mr Mondher KHABCHECH en tant que Directeur Général de la société pour un mandat de trois années renouvelables et ce, à compter du 12 septembre 2023. Sa rémunération a été fixée comme suit :

- Une rémunération fixe annuelle brute de D : 329.771 correspondant à D : 216.000 dinars nets à servir sur 12 mois soit D : 18.000 nets par mois ;
- Une rémunération variable annuelle nette d'un montant minimum de D : 60.000 et ce, sous réserve de la réalisation des objectifs fixés annuellement par le Conseil d'administration.

Le conseil d'administration réuni le 28 février 2025 a décidé de fixer la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2024, à servir en 2025, a un montant net de D : 60.000.

En outre, il bénéficie des avantages en nature suivants :

- Une voiture de fonction ;
- Un quota mensuel de carburant de 500 litres ;
- Les mêmes avantages sociaux bénéficiant aux salariés de la société, en matière d'assurances, d'Indemnité de Départ à la Retraite, de droit au congé, d'indemnité de scolarité, de tickets de restauration, de la prime de l'AID, du chargement téléphone mobile, ....

Les obligations et engagements de votre société envers ses dirigeants (y compris les charges fiscales et sociales), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Désignation	Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2024
Avantages à court terme (*)	706 989	174 441
Avantages postérieurs à l'emploi	47 906	47 906
<b>Total</b>	<b>754 895</b>	<b>222 347</b>

*(\*) charges fiscales et sociales comprises*

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 06 mars 2025

**FINOR**

Karim DEROUICHE

**ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024**  
**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers :**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds Commun de Placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** », comprenant au 31 Décembre 2024 : le bilan, l'état des résultats, l'état de variation de l'Actif Net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 21 547 559 Dinars et un résultat net de l'exercice de 1 981 306 Dinars.

À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** », au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2. Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Questions clés de l'audit :**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

**4. Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du Fonds Commun de Placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le

rapport du gestionnaire, par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers:**

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Il lui incombe aussi la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

#### **6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faite par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des

événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener le fonds à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et aux responsables de gouvernance du Fonds.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

### **2. Autres obligations légales et réglementaires**

En application de l'article 29 du code des OPC et des articles 2 et 2 bis du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat, et ils ne peuvent pas conclure des conventions de pension livrée de titre d'emprunt de l'Etat que dans la limite de 10% de leur actif.

A ce titre, il est à noter que nos travaux de vérification ont permis de constater que, concernant les conventions de pensions livrées, la limite prévue par le décret a été dépassée plusieurs fois au cours de l'année.

Par ailleurs, et sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du FCP avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 01 mars 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mehdi SIALA**

**BILAN**

arrêté au 31/12/2024

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>4.1</b>	<b>17 373 033</b>	<b>15 447 101</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		17 373 033	15 447 101
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>4 178 434</b>	<b>4 957 696</b>
a - Placements monétaires	<b>4.3</b>	0	2 441 965
b - Disponibilités	<b>4.4</b>	4 178 434	2 515 730
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>4.6</b>	156 228	56 319
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>21 707 695</b>	<b>20 461 116</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.9</b>	154 998	152 531
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4.10</b>	5 138	44 879
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>160 136</b>	<b>197 411</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>4.7</b>	<b>20 897 322</b>	<b>19 565 827</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>4.8</b>	<b>650 237</b>	<b>697 878</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		426	99
b - Sommes distribuables de l'exercice		649 811	697 779
<b>ACTIF NET</b>		<b>21 547 559</b>	<b>20 263 705</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>21 707 695</b>	<b>20 461 116</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Notes	Période du 01/01/2023 au 31/12/2024	Période du 01/01/2022 au 31/12/2023
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	4.2 776 535	827 296
a - Dividendes	776 535	827 296
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.5 380 448	364 639
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>1 156 982</b>	<b>1 191 935</b>
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.11 -486 716	-474 394
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>670 266</b>	<b>717 541</b>
PR 3 - Autres produits	0	0
CH 2 - Autres charges	4.12 -20 455	-19 761
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>649 811</b>	<b>697 779</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation	0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>649 811</b>	<b>697 779</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation	-	0
	-	
* Variation des +/- values potentielles sur titres	729 327	69 810
* +/- values réalisées sur cession des titres	623 169	1 148 591
* Frais de négociation	-21 001	-30 411
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 981 306</b>	<b>1 885 769</b>

**ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET**

arrêté au 31/12/2024

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01/2023 au 31/12/2024	Période du 01/01/2022 au 31/12/2023
<b>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>1 981 306</b>	<b>1 885 769</b>
a - Résultat d'exploitation	649 811	697 779
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	729 327	69 810
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	623 169	1 148 591
d - Frais de négociation de titres	-21 001	-30 411
<b>AN 2 - Distribution des dividendes</b>	<b>-697 452</b>	<b>-525 653</b>
<b>AN 3 - Transaction sur le capital</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>14 517 267</b>	<b>0</b>
* Capital	13 170 396	0
* Régularisation des sommes non distrib.	926 803	0
* Régularisations des sommes distrib.	420 068	0
* Droits d'entrée	0	0
<b>b - Rachats</b>	<b>-14 517 267</b>	<b>0</b>
* Capital	-13 170 396	0
* Régularisation des sommes non distrib.	-926 803	0
- Régularisation des sommes distrib.	-420 068	0
* Droits de sortie	0	0
<b>c - Régularisation charges capitalisées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>d - Régularisation des sommes distribuables</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 283 854</b>	<b>1 360 116</b>
<b>AN 4 - Actif Net</b>		
a - En début de l'exercice	20 263 705	18 903 589
b - En fin de l'exercice	21 547 559	20 263 705
<b>AN 5 - Nombre d'actions</b>		
a - En début de l'exercice	1 282 081	1 282 081
b - En fin de l'exercice	1 282 081	1 282 081
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>16,807</b>	<b>15,805</b>
<b>DIVIDENDES PAR PART</b>	<b>0,544</b>	<b>0,410</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>9,78%</b>	<b>9,98%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

### **1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, de type distribution, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 22 décembre 2010, sous le n° 45/2010.

Le fonds a été constitué le 19 août 2011, et l'ouverture au public a eu lieu en date du 1er novembre 2011.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

Le règlement intérieur du fonds a été mis à jour en décembre 2019.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK. Son gestionnaire est ATTIJARI GESTION. La convention de dépôt et de gestion a été mise à jour en décembre 2019.

### **2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022 ont été élaborés conformément :

- ✓ A la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- ✓ Au décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- ✓ Aux arrêtés du ministre des Finances portant approbation des normes comptables.

Les états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat et de l'état de variation de l'actif net présentés selon les modèles autorisés ainsi que les notes aux états financiers.

### **3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le FCP « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** » pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024 sont les suivants:

#### **3.1 Unité monétaire :**

Les états financiers du Fonds Commun de Placement ont été arrêtés en Dinars Tunisiens.

#### **3.2 Prise en compte des placements et revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture de l'exercice, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date de clôture de l'exercice, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

### **3.4 Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6 Opérations de pensions livrées**

#### ***3.6.1 Titres mis en pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fond procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

#### ***3.6.2 Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires.

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des prises en pension ».

#### 4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

##### 4.1 Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024, à 17 373 033 DT contre 15 447 101 DT au 31/12/2023, et se détaille ainsi :

<i>Libellé</i>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>15 392 295</b>	<b>14 195 690</b>
Actions et droits rattachés	14 786 543	13 256 313
Titres OPCVM	605 753	939 377
<b>Plus ou moins-values potentielles</b>	<b>1 980 737</b>	<b>1 251 411</b>
Actions et droits rattachés	1 908 642	1 220 357
Titres OPCVM	72 095	31 054
<b>Total</b>	<b>17 373 033</b>	<b>15 447 101</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté au niveau de l'annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-Titres" sont présentés au niveau de l'annexe 2.

##### 4.2 Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 776 535 DT pour l'année 2024, contre 827 296 DT pour l'année 2023, et se détaillent ainsi :

<i>Libellé</i>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Revenus des actions - Dividendes -	745 844	809 155
Revenus des titres OPCVM - Dividendes -	30 690	18 142
<b>Totaux</b>	<b>776 535</b>	<b>827 296</b>

L'état détaillé du portefeuille-titres est présenté au niveau de l'annexe 1.

#### 4.3 Placements monétaires

Ce poste se trouve soldé au 31/12/2024 contre 2 441 965 DT au 31/12/2023 qui se détaillaient ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Certificats de Dépôt	0	497 026
Intérêts Courus sur Certificats de Dépôt	0	1 283
Créances sur opérations de pension livrée	0	1 899 483
Intérêts courus / créances sur opérations de pension livrée	0	44 174
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>2 441 965</b>

#### 4.4 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024, à 4 334 639 DT contre 2 515 730 DT au 31/12/2023, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Avoir en banque	4 159 651	2 589 103
Sommes à l'encaissement	0	12 130
Sommes à régler	-236	-118 684
Intérêts courus /compte courant	19 019	33 181
<b>Total</b>	<b>4 178 434</b>	<b>2 515 730</b>

#### 4.5 Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 380 448 DT pour l'année 2024, contre 364 639 DT pour l'année 2023, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant, les certificats de dépôts et les conventions de pensions livrées.

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Intérêts du compte courant	16 480	99 742
Intérêts des Certificats de Dépôt	1 691	11 685
Intérêts des Prises en pensions livrées	362 277	253 211
<b>Total</b>	<b>380 448</b>	<b>364 639</b>

#### 4.6 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève à 23 DT au 31/12/2024, contre 56 319 DT au 31/12/2023, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Dividendes à recevoir	23	23
Créances / Ventes Actions (Transactions du 31 décembre) *	156 206	56 297
<b>Total</b>	<b>156 228</b>	<b>56 319</b>

(\*) : Cette rubrique enregistre les flux financiers relatifs aux transactions réalisées le jour de la clôture de l'exercice et qui ont été relatés au niveau des relevés bancaires du mois de janvier de l'année suivante.

#### 4.7 Capital social

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2024, se présentent comme suit :

<b>Capital au 31/12/2023</b>	
- Montant	19 565 827
- Nombre de titres	1 282 081
- Nombre de porteurs de parts	5
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	-
- Montant	14 517 554
- Nombre de titres	863 010
- Nombre de porteur de parts entrants	1
<b><u>Rachats effectués</u></b>	-
- Montant	-14 517 554
- Nombre de titres	-863 010
- Nombre de porteurs de parts sortants	-1
<b><u>Autres effets s/capital</u></b>	-
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 980 737
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-628 242
- Frais de négociation de titres	-21 001
- Droit de sortie	0
<b>Capital au 31/12/2024</b>	
- Montant	20 897 322
- Nombre de titres	1 282 081
- Nombre de porteurs de parts	5

#### 4.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2024, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Sommes distribuables de l'exercice	649 811	697 779
Sommes distribuables des exercices antérieurs	426	99
<b>Total</b>	<b>650 237</b>	<b>697 878</b>

#### 4.9 Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève à 154 998 DT au 31/12/2024, contre 152 531 DT au 31/12/2023, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Rémunération du gestionnaire (partie-fixe)	30 466	28 106
Rémunération du gestionnaire (surperformance)	122 355	122 417
Dépositaire	2 177	2 008
Commercial	0	0
<b>Total</b>	<b>154 998</b>	<b>152 531</b>

#### 4.10 Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 5 138 DT au 31/12/2024, contre 44 879 DT au 31/12/2023, et se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
CMF à payer	1 829	1 687
Dividendes à payer	162	162
Dettes / Achats Actions (Transactions du 31 décembre) *	0	40 179
Etat- Impôt à payer	3 147	2 851
<b>Total</b>	<b>5 138</b>	<b>44 879</b>

(\*) : Cette rubrique enregistre les flux financiers relatifs aux transactions réalisées le jour de la clôture de l'exercice et qui ont été relatés au niveau des relevés bancaires du mois de janvier de l'année suivante.

#### 4.11 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 486 716 DT pour l'année 2024, contre 474 394 DT à l'issue de l'exercice précédent et se détaille ainsi:

<i>Libellé</i>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Rémunération du gestionnaire (partie-fixe)	340 070	328 512
Rémunération du gestionnaire (surperformance)	122 355	122 417
Rémunération du dépositaire	24 291	23 465
<b>Total</b>	<b>486 716</b>	<b>474 394</b>

#### 4.12 Autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 20 455 DT pour l'année 2024, contre 19 761 DT pour l'année 2023, et se détaille ainsi :

<i>Libellé</i>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Redevance CMF	20 412	19 719
Impôts et Taxes	0	0
Autres Frais et Frais Bancaires	43	43
<b>Total</b>	<b>20 455</b>	<b>19 761</b>

## 5. Autres informations

### 5.1 Données par Parts

<i>Libellé</i>	<i>2024</i>	<i>2023</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Revenus des placements	0,902	0,930	0,744	0,745	0,439
Charges de gestion des placements	-0,380	-0,370	-0,320	-0,248	-0,239
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,523</b>	<b>0,560</b>	<b>0,424</b>	<b>0,497</b>	<b>0,200</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-0,016	-0,015	-0,014	-0,014	-0,013
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,507</b>	<b>0,544</b>	<b>0,409</b>	<b>0,483</b>	<b>0,189</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	-0,003
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,507</b>	<b>0,544</b>	<b>0,409</b>	<b>0,483</b>	<b>0,186</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,569	0,054	0,583	-0,577	-0,067
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,486	0,896	0,285	0,779	-0,139
Frais de négociation de titres	-0,016	-0,024	-0,011	-0,022	-0,015
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<b>1,039</b>	<b>0,927</b>	<b>0,857</b>	<b>0,180</b>	<b>-0,221</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1,545</b>	<b>1,471</b>	<b>1,266</b>	<b>0,663</b>	<b>-0,034</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,016
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>1,039</b>	<b>0,927</b>	<b>0,857</b>	<b>0,180</b>	<b>-0,276</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000	0,074
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1,039</b>	<b>0,927</b>	<b>0,857</b>	<b>0,180</b>	<b>-0,202</b>
Distribution de dividendes	0,544	0,410	0,482	0,184	0,469
<b>Valeur liquidative</b>	<b>16,806</b>	<b>15,805</b>	<b>14,744</b>	<b>13,960</b>	<b>13,481</b>

### 5.2 Ratios pertinents

<i>Ratios de gestion des placements</i>	<i>2024</i>	<i>2023</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>20 412 364</b>	<b>19 549 815</b>	<b>18 493 984</b>	<b>17 821 364</b>	<b>17 139 770</b>
Total charges / actif net moyen	2,48%	2,53%	2,32%	1,89%	2,16%
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,38%	2,43%	2,22%	1,79%	2,05%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,18%	3,57%	2,84%	3,47%	3,81%

### **5-3 Rémunération du Gestionnaire**

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion », gestionnaire à partir de la création du fonds collectif de placement. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds.

En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,40% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. Une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que le fonds réalise un rendement annuel supérieur à un taux de rendement minimal exigé fixé à 7% a été instaurée. Cette commission de surperformance est de 15% (HT) de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de 7%.

Pour l'exercice 2024, la rémunération d'« Attijari Gestion » s'est élevée à 340 070 DT et la commission de surperformance à 122 355 DT.

### **5-4 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,10 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au titre de l'exercice 2024 s'élève à 24 291 DT.

## ANNEXE 1

PORTFEUILLE TITRES ET PLACEMENTS MONETAIRES AU 31-12-2024

Désignation du Titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2024	%Actif	Titres admis	%K EMIS	
	<b>Portefeuille Titres</b>			<b>80,03%</b>			
<b>CODE ISIN</b>	<b>Actions</b>	<b>14 786 542,902</b>	<b>16 695 184,805</b>	<b>76,91%</b>			
TN0003600350	ATB	2 021	7 565,987	5 620,401	0,03%	100 000 000	0,002%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	36 694	1 443 511,707	1 886 255,070	8,69%	40 741 997	0,090%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	600 000	1 210 004,644	1 291 800,000	5,95%	343 624 940	0,175%
TN0007550015	CITY CARS	4 300	55 345,800	54 188,600	0,25%	18 000 000	0,024%
TN0007670011	DELICE HOLDING	84 900	1 029 425,583	1 380 728,700	6,36%	54 907 262	0,155%
TN0007570013	EURO CYCLES	42 600	1 014 159,681	501 103,800	2,31%	8 910 000	0,478%
TN0007510019	LANDOR	18 648	131 936,813	193 566,240	0,89%	11 226 376	0,166%
TN0007530017	ONE TECH	216 010	1 685 387,441	2 009 973,050	9,26%	53 600 000	0,403%
TN0005700018	POULINA GROUP HLD	16 000	136 093,960	137 008,000	0,63%	180 003 600	0,009%
TN0007610017	SAH	140 000	1 178 778,135	1 416 380,000	6,52%	65 345 762	0,214%
TN0001100254	SFBT	165 737	2 224 192,129	1 931 167,524	8,90%	247 500 000	0,067%
TN0006530018	SOTETEL	157 000	859 789,970	1 081 102,000	4,98%	4 636 800	3,386%
TN0006560015	SOTUVER	158 162	879 971,047	2 007 392,104	9,25%	33 215 325	0,476%
TN0002600955	STB	40 346	141 731,600	118 859,316	0,55%	155 375 000	0,026%
TN0001200401	TUNISAIR	201 300	150 606,868	74 481,000	0,34%	106 199 280	0,190%
TN0007440019	TELNET HOLDING	263 000	1 816 943,813	1 576 159,000	7,26%	12 130 800	2,168%
TN0007270010	TUNISIE PROFILE SA	95 100	328 677,414	601 222,200	2,77%	50 000 000	0,190%
TN0007720014	UNIMED	60 700	492 420,310	428 177,800	1,97%	32 000 000	0,190%
	<b>OPCVM</b>		<b>605 752,540</b>	<b>677 847,840</b>	<b>3,12%</b>		
TNVG4WUSHSQ8	FCP GAT PERFORMANCE	60	605 752,540	677 847,840	3,12%		

## ANNEXE 2

### Les mouvements enregistrés sur le poste "Portefeuilles-Titres"

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>14 195 691</b>	<b>0</b>	<b>1 251 411</b>	<b>15 447 102</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>	<b>8 821 613</b>			<b>8 821 613</b>	
Actions et droits rattachés	4 013 510			4 013 510	
Titres OPCVM	4 808 103			4 808 103	
<b>Remboursement et cession de l'exercice</b>	<b>-7 625 008</b>			<b>-7 625 008</b>	<b>623 169</b>
Cession des actions et droits rattachés	-2 483 280			-2 483 280	603 125
Cession de titres OPCVM	-5 141 728			-5 141 728	20 044
<b>Variation des Plus ou moins-values potentielles</b>			<b>729 327</b>	<b>729 327</b>	
<b>Variation des intérêts courus</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>15 392 296</b>	<b>0</b>	<b>1 980 737</b>	<b>17 373 033</b>	<b>623 169</b>